



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 11 — 2006

## Séance

du mercredi 21 juin 2006

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Charles Juillard (PDC), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la justice et des pétitions
3. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie
4. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de l'éducation et de la formation
5. Questions orales
6. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura
7. Modification du décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (première lecture)
8. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2005
9. Rapport 2005 du Contrôle des finances

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)*

### 1. Communications

**Le président :** Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Vice-chancelier, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance d'été du Parlement jurassien.

Nous sommes en effet le premier jour de l'été et la température est tout à fait conforme aux normes saisonnières, comme le diraient les météorologues les plus avertis. Aussi, Mesdames et Messieurs, je vous laisse la possibilité de

tomber la veste si vous le souhaitez. J'espère que cet été qui s'annonce sera à la mesure de l'hiver que nous venons à peine de quitter.

En ce début de séance, vous constaterez, chers collègues, que nous serons comptés par le premier scrutateur suppléant car notre collègue Fritz Winkler est accidenté. Il ne pourra pas assister à la séance de ce jour. Il a eu la mauvaise idée de mettre ses pieds sous le couteau d'une tondeuse à gazon ! Résultat des courses : deux orteils en moins et un orteil partiellement recollé ! En votre nom, je lui souhaite un prompt et complet rétablissement. Côté positif, nous économisons ainsi aujourd'hui une question orale ! (Rires.) Et s'il cherche un cordonnier, je saurai lui indiquer une adresse de quelqu'un qui en connaît un long bout sur les godasses !

L'actualité politique, c'est évidemment l'élection d'une conseillère fédérale en la personne de Mme Doris Leuthard. Femme jeune et engagée, je suis persuadé qu'elle saura donner un élan nouveau à un Conseil fédéral divisé et trop souvent incapable de privilégier le bien commun au détriment des luttes partisans. Nous lui souhaitons bon vent et plein succès dans la lourde tâche qui l'attend. Cette élection a donné lieu à quelques échauffourées qui porteraient plus à rire si elles n'avaient pas pour conséquence de mettre le Jura sous les feux de la critique et ne ternissent une image que l'ensemble des autorités s'évertuent à rendre plus belle. Je le condamne et le regrette profondément.

Dans le Jura, l'approche des élections cantonales commence à faire frémir sinon les chaumières, du moins les estaminets politiques. Les candidats fleurissent, signe annonciateur d'un automne chaud et passionnant. Je forme le vœu que les Jurassiennes et les Jurassiens saisissent l'importance de l'enjeu et se mobilisent en masse pour exprimer leurs opinions dans les urnes.

Samedi dernier, la ville de Delémont a reçu officiellement le prix Wacker au cours d'une manifestation haute en couleurs. Je réitère mes félicitations les plus sincères aux autorités communales qui ont beaucoup œuvré pour que la ville soit belle et accueillante. Et je crois pouvoir dire que c'est réussi.

Les SRD ont eux aussi brillé. Au terme d'une saison assez particulière, le club a pu goûter aux joies de l'ascension. Je les en félicite et j'espère qu'ils pourront porter les couleurs jurassiennes à travers la Suisse et en particulier en Suisse romande où les derbys ne manqueront pas.

Toujours en football, l'équipe de Suisse est à un point de la qualification pour la phase suivante de la Coupe du monde.

Cet événement sportif suscite un engouement rarement constaté dans un pays habituellement plutôt avare dans la manière d'exprimer ses sentiments. De nombreux drapeaux, différents, ornent les fenêtres et cohabitent en paix avec les couleurs d'autres nations. J'y vois le signe d'une maturité certaine et la démonstration que les Suisses peuvent aussi s'ouvrir aux autres en toutes circonstances.

Quelques communications administratives à présent :

- Je rappelle pour celles et ceux que cela concerne que l'assemblée de la Section jurassienne de l'APF aura lieu ici-même, un quart d'heure après la fin de notre séance.
- Suite aux problèmes de parcage rencontrés ces derniers temps à la rue du Temple, le Secrétariat du Parlement vous a remis un papier à déposer derrière votre vitre de voiture et justifiant votre stationnement dans cette même rue; n'oubliez pas de le déposer; la police va effectuer des contrôles de même qu'elle va effectuer des tournées pour éviter que les désagréments connus lors de la dernière séance se reproduisent.
- Je vous rappelle aussi que le Bureau, lors de sa dernière séance, a décidé de supprimer le Prix du Parlement eu égard aux diverses expériences malheureuses réalisées depuis sa création. Il ne sera d'ailleurs pas attribué cette année.
- Nous avons été invités à participer à un open de golf à Crans-Montana. A ma connaissance, seul un huissier, Serge Gschwind, est inscrit et représentera le Jura; délai d'inscription : 23 juin pour ceux qui auraient éventuellement oublié.
- Faute d'intérêt suffisant, le jass n'aura également pas lieu cette année.
- Enfin, je vous rappelle également le traditionnel tournoi de foot qui aura lieu cette année au Tessin les 26 et 27 août : prière de vous inscrire auprès du Secrétariat du Parlement.

Enfin, en ce qui concerne notre ordre du jour, en principe nous terminerons vers 17.15 heures puisque le Gouvernement désertera son banc à cette heure-là pour une bonne cause puisqu'il est invité par son homologue neuchâtelois. Donc, nous lèverons la séance vers 17.15 heures. Le point 10 de l'ordre du jour (motion no 799) est reporté à la demande du Gouvernement et en accord avec l'auteur. Je signale aussi que le Bureau du Parlement se réunira à la pause dans la salle habituelle de réunion du Bureau.

## 2. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la justice et des pétitions

**Le président :** Suite à la démission d'Yves-Alain Fleury, du groupe PDC, ce groupe vous propose d'élire Jean-Luc Fleury, actuel remplaçant, comme membre de la commission. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Donc, je constate l'élection tacite de Jean-Luc Fleury comme titulaire de la commission de la justice et des pétitions.

En remplacement de Jean-Luc Fleury qui devient titulaire, le groupe PDC vous propose Madame la députée Nicole Besse comme remplaçante dans cette même commission. Y a-t-il d'autres avis ? Ce n'est pas le cas. Je constate donc l'élection tacite de Madame Nicole Besse à la commission de la justice et des pétitions comme remplaçante.

## 3. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie

**Le président :** Suite à la démission d'Eric Dobler, du groupe PDC, comme remplaçant de la commission de l'économie, le groupe PDC vous propose la candidature de son président, Monsieur le député Jérôme Oeuvray. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je constate donc l'élection tacite de Jérôme Oeuvray comme remplaçant à la commission de l'économie.

## 3. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de l'éducation et de la formation

**Le président :** Suite à la démission du député Gabriel Willemin du groupe PDC, ce groupe vous propose de nommer Sabine Lachat, actuelle remplaçante dans cette commission, comme titulaire. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je constate donc l'élection tacite de Madame Sabine Lachat en tant que commissaire de la commission de l'éducation et de la formation.

En remplacement de Madame Sabine Lachat, le groupe PDC vous propose la candidature de Monsieur le député Samuel Rohrbach comme remplaçant de cette commission. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je constate donc l'élection tacite de Monsieur le député Samuel Rohrbach comme remplaçant à la commission de l'éducation et de la formation.

## 5. Questions orales

### Fermeture de la Transjurane et transport à l'hôpital

**Mme Martine Rossier (PLR) :** L'information parue dernièrement dans la presse locale, en fait un entrefilet, relayée par une annonce radio à midi du même jour, ne pouvait laisser indifférents ni les pendulaires, ni les toujours plus nombreux usagers de l'A16.

Un véritable coup de tonnerre parfaitement orchestré dans le but de faire le moins de vagues possibles et sous le couvert des nouvelles normes impératives de la Confédération mais c'est aussi un mois de trafic passant par les Rangiers. Les fleurs de Cornol ne vont pas s'en remettre pas plus d'ailleurs que les utilisateurs du réseau routier qui cauchemardent déjà sur les files interminables de véhicules grimant le col derrière les camions ! Beau cadeau estival offert gracieusement aux usagers mais aussi aux habitants des villages bordant ces routes !

Certes, me rétorquerez-vous, il y a des inconvénients et chacun trouve moyen de s'en accommoder, plutôt moins bien que bien ! Il reste néanmoins un point crucial qui n'a jamais été évoqué dans la presse, c'est celui d'une intervention d'urgence où la vie d'un enfant est suspendue à un fil et où l'hélicoptère ne pourrait intervenir assez rapidement. Quelles mesures sont prises pour pallier à une telle situation ? Comment le Gouvernement a-t-il prévu de rejoindre l'hôpital de Delémont ? Votre réponse intéressera beaucoup les Ajoulots, premiers lésés dans cette situation.

**M. Claude Hêche,** ministre de la Santé : En vous écoutant très attentivement, Madame la Députée, je me suis imaginé

que cette question concernait prioritairement mon collègue Laurent Schaffter mais, au vu de la question précise que vous posez, elle me concerne.

Selon les informations qui m'ont été communiquées par mon collègue, la circulation est exclue pour tous les véhicules. J'ai convoqué le président du conseil d'administration et le directeur général de l'Hôpital du Jura pour examiner un certain nombre de questions. Cette séance se tiendra d'ailleurs dans quelques jours, le lundi 26 juin, parce que je veux m'assurer, comme vous le soulevez de manière pertinente, que toutes les mesures ont déjà été réfléchies, voire prises, en matière de sécurité des patients. C'est effectivement un élément crucial, voire fondamental, en matière de sécurité considérant que les tunnels seront fermés durant un mois. On ne sait pas exactement la durée mais la sécurité des patients est supérieure à toute logique de trafic.

Je ne puis vous donner pour l'instant d'autres indications mais je sais que l'Hôpital du Jura travaille sur cette question et que des mesures complémentaires devront être prises. Je bénéficierai donc d'informations très rapidement mais je puis vous assurer que ces questions ont été posées et que je ne vais pas me satisfaire de réponses partiellement satisfaisantes.

Pour le surplus, je vous renvoie aux informations qui ont été communiquées par le Service cantonal des ponts et chaussées.

**Mme Martine Rossier (PLR) :** Je suis partiellement satisfaite.

### Répartition dans le temps des dossiers gouvernementaux

**M. Gilles Villard (PDC) :** Il est indéniable et important que les partis politiques, les associations et surtout les exécutifs communaux puissent se prononcer lors de consultations sur des objets qui seront soumis ensuite à notre Parlement ou qui feront l'objet d'ordonnances édictées par le Gouvernement.

Cependant, afin que les réponses soient les plus nombreuses possibles et puissent refléter la réalité, il serait souhaitable que le Gouvernement ne les transmettent pas toutes en même temps et plus particulièrement juste avant la pause estivale.

Une répartition durant l'année permettrait aux communes notamment d'y vouer un soin plus particulier et d'y répondre en connaissance de cause puisque les délais sont souvent trop courts pour aller dans le détail par rapport à l'objet à traiter.

Dès que les réponses sont reçues, le Gouvernement prend, lui, bien le temps de rendre ses décisions ou de transmettre son message comme par exemple l'ordonnance sur le service dentaire scolaire que nous attendons avec impatience depuis longtemps.

Je demande donc au Gouvernement de veiller à l'avenir, si possible, à répartir ses dossiers durant l'année afin d'améliorer le système des consultations et permettre ainsi de mieux connaître l'avis de la base, qui me paraît très important.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider,** présidente du Gouvernement : Sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord (je crois pouvoir l'affirmer) avec Monsieur le député Villard sur le fait que la politique de consultation est indispensable pour

construire des dossiers, qui prennent en considération les avis d'experts ou de partenaires essentiels dans l'élaboration d'un projet de loi ou d'une ordonnance, bref d'un texte légal. Ce que vous contestez, c'est le calendrier retenu ou parfois des délais trop courts, aux yeux notamment des autorités communales, pour prendre position sur des dossiers parfois complexes ou sujets à discussion à l'interne même des communes.

Ce que je puis affirmer, c'est que les délais, dans la mesure du possible, sont raisonnables (de l'ordre de six semaines à deux mois). Maintenant, par rapport à la période estivale, c'est parfois le calendrier gouvernemental qui impose la transmission du dossier et puis il y a eu des décisions de consultation jusqu'à mi-juillet mais qui ont été également prolongés selon les cas. Par exemple pour la consultation sur les structures d'accueil de la petite enfance, le département en question a prolongé suite à la demande, je crois, des associations de maires. Le but est de privilégier une consultation qui permette ensuite de construire le dossier. Vous évoquez par exemple aussi le dossier sur le service dentaire scolaire. Je peux vous rassurer : aujourd'hui même, il est transmis au Parlement.

Et puis, un aspect à ne pas négliger, c'est également les consultations fédérales qui nécessitent d'être relayées sur le plan cantonal. Par exemple au niveau du Département de l'Education, il y a une consultation sur HarmoS et sur l'espace romand de la formation. Là, le délai va jusqu'en septembre mais également en lien très direct avec une démarche fédérale.

On prend note. On va essayer de coordonner le mieux possible pour que les communes puissent donner leur avis et surtout que celui-ci soit pris en considération. Mais n'y voyez aucune volonté de ne pas associer soit les communes, soit les partenaires sociaux que sont les syndicats ou encore d'autres partenaires dans les consultations.

**M. Gilles Villard (PDC) :** Je suis satisfait.

### Engagement de jeunes à l'administration cantonale, aux Ateliers de fabrication de Bassecourt et à Styltech

**M. Joël Vallat (PS) :** Notre question porte sur la mise au concours de deux postes à repourvoir, parue dans le Journal officiel no 21 du 7 juin 2006. Une offre d'emploi concerne les AFB qui recherchent un ou une agent administratif tandis que l'autre, émanant de Styltech, propose une place de travail pour un ou une responsable de formation.

A notre grande stupéfaction, nous constatons que les deux postes requièrent des profils pour le moins discriminatoires puisqu'il est précisé que les personnes intéressées par ces deux offres de service doivent être âgées d'au moins trente ans.

Nous nous autorisons à penser qu'au sein de ce Parlement, nous sommes tous conscients qu'il est extrêmement difficile, pour un ou une jeune, de trouver un emploi, les entreprises demandant aux personnes d'avoir de l'expérience et une certaine maturité. Nous pouvons imaginer également la déception des jeunes ne trouvant pas de travail. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement :

– le Canton ne devrait-il pas montrer l'exemple dans la volonté d'engager des jeunes au sein de son administration ?

- Ne pensez-vous pas qu'en mettant l'âge souhaité dans les profils des candidates et des candidats recherchés, les entreprises privées vont être encouragées et, pour la plupart, continuer à en faire autant ?

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Economie : Dans la mise au concours dont vous parlez, Monsieur le Député, il y avait effectivement deux postes : un poste de formateur et un poste administratif.

S'agissant du poste de formateur aux Ateliers de formation à Bassecourt, soit un poste d'encadrement et de prise en charge des personnes sans emploi, il est bien clair que la volonté des AFB est de pouvoir recruter et engager des personnes qui sont au bénéfice d'une certaine expérience, d'une certaine maturité aussi parce que, naturellement, il s'agit d'encadrer des chômeurs souvent d'un certain âge et il y a là des questions qui touchent à la formation et à l'expérience de la personne. Donc, je pense que demander à un formateur d'avoir une expérience professionnelle et peut-être un peu de bouteille lorsqu'il faut encadrer des chômeurs de plus de cinquante ans la plupart du temps, c'est assez normal. Encore que, je vous le concède, dans les mises au concours actuelles, on ne fait plus figurer l'âge requis pour une fonction. Et naturellement qu'on peut choisir aussi, en fonction des offres qui sont faites, le profil qui est souhaitable. Effectivement, c'est une réflexion qu'on peut se faire.

Pour l'autre poste, il s'agit d'une erreur totale. J'ai d'ailleurs interpellé mes services à ce sujet-là. Il s'agit d'un «copier-coller» de la première annonce. Il n'y a donc pas une volonté, pour le poste administratif, de recruter des personnes qui n'atteindraient pas cette date fatidique de la vieillesse à partir de trente ans ! Donc, c'est là une erreur et elle ne se reproduira plus.

**M. Joël Vallat (PS)** : Je suis satisfait.

### **Appui aux jeunes en difficultés à la fin de la scolarité obligatoire**

**M. Bruno Willemin (PCSI)** : Pour certains jeunes en très grandes difficultés scolaires, la fin de la 9<sup>e</sup> année représente un souci majeur, voire une souffrance, parce qu'ils ne trouvent pas l'appui suffisant pour améliorer leurs possibilités en vue d'un apprentissage ou même d'un pré-apprentissage. Les plus chanceux peuvent accéder à des classes-ateliers où ils parviendront à acquérir les connaissances leur permettant ensuite d'entrer à l'école professionnelle et en apprentissage.

Or, nous apprenons qu'il existe un projet de soutien supplémentaire proposé et financé par la Confédération, appelé «Option réussite». Il s'agit d'un soutien substantiel prenant en charge un complément de formation réservé aux jeunes en grandes difficultés scolaires et faisant office de raccourci pour entrer en pré-apprentissage ou même en apprentissage.

Le Gouvernement peut-il nous confirmer l'existence de cette possibilité d'appui de la Confédération et nous dire si le Canton a déjà pris les mesures nécessaires d'information et de concrétisation pour que des jeunes de chez nous puissent en bénéficier ?

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Economie : Le thème du passage de la scolarité obligatoire dans le monde

du travail est devenu très actuel et fait l'objet d'un débat et attire aussi l'attention des responsables politiques.

Sur le plan fédéral, vous aurez pu constater dernièrement l'initiative d'un conseiller national lucernois, Otto Ineichen, qui, avec un projet qu'on a baptisé «Speranza», propose aussi qu'on offre aux jeunes gens la possibilité d'avoir, en entreprise, des places de stage pour leur permettre de créer un projet de formation professionnelle. C'est la dernière initiative qui a été prise et soutenue par la Confédération. Les effets de cette initiative très récente n'ont pas encore atteint le Jura. Ils sont momentanément limités en particulier à la ville de Zurich mais le Jura n'est pas en reste s'agissant de cette transition souvent difficile entre la scolarité obligatoire et le domaine de la formation professionnelle ou le monde du travail.

En particulier, nous avons engagé un promoteur de places d'apprentissage – à 50 % depuis deux ans déjà, poste financé par la Confédération – qui a permis de créer, dans les entreprises, un certain nombre de places d'apprentissage mais surtout qui s'est beaucoup investi pour créer des places de pré-apprentissage (une année préalable à l'apprentissage qui permet à l'apprenti d'obtenir les connaissances suffisantes pour entrer dans le système dual). Les places de pré-apprentissage ont été doublées entre 2005 et 2006. Ensuite, nous allons ouvrir, au Centre professionnel de Porrentruy, une classe de pré-apprentissage également. Enfin, en préformation, nous venons aussi de lancer ce programme soutenu par la Confédération. C'est là-dessus surtout que vous m'interrogez. Dans ces classes de préformation, nous prévoyons de pouvoir accueillir une vingtaine de candidats à la rentrée. Ce qui fait que, je crois, toutes les mesures ont été prises dans le Jura.

J'ajouterai encore, et c'est un peu en marge de votre question, que le Gouvernement a aussi accepté dernièrement la création d'un poste d'animateur à 60 %, qui doit intervenir auprès des apprentis en rupture de contrat ou présentant des problèmes au cours de leur apprentissage de sorte que, dans le fond, le système qui est mis en place devrait faire en sorte qu'il n'y ait personne qui soit laissé sur le carreau à la fin de la scolarité obligatoire.

Voilà, j'ai parcouru un petit peu tout le spectre des diverses actions actuellement en vigueur mais je sais qu'elles sont actuellement aussi beaucoup discutées et c'était peut-être aussi l'occasion de faire un point rapide, comme on peut le faire dans une réponse à une question orale.

**M. Bruno Willemin (PCSI)** : Je suis satisfait.

### **Soutien de l'AJADA à une propagande contre la politique de l'asile**

**M. Frédéric Juillerat (UDC)** : Il arrive que certains se moquent de leurs employeurs. Ceci est vrai pour l'AJADA qui, dépendant de l'Etat, s'apprête à participer activement à une campagne de dénigrement contre les lois sur l'asile et sur les étrangers, lois soutenues tant par le PLR, le PDC que par l'UDC.

Dans ces conditions, nous demandons au Gouvernement s'il entend contrôler que pas un seul franc ne soit prélevé sur le compte de cette association pouvant être destiné à une quelconque propagande et, cas échéant, prendre toutes les dispositions utiles contre les personnes ne respectant pas leur devoir de réserve.

**M. Claude Hêche**, ministre : Je voudrais tout d'abord préciser et rappeler à cette tribune que les employés de l'AJADA ne sont pas des fonctionnaires. C'est une association officiellement constituée, qui est mise au bénéfice d'un mandat de la part de l'Etat. Donc, je peux tout à fait comprendre que ladite association exprime son point de vue sur un sujet aussi sensible et important que celui-là et je trouve qu'en démocratie, il est bon que celles et ceux qui ont l'habitude de vivre très concrètement des situations l'expriment, je dirais, aussi avec leurs mots, leurs réserves bien sûr mais aussi leurs émotions. Donc, je considère que ce n'est pas une ingérence et que ce sont des éléments importants à poser dans le débat public avant la votation fédérale du 24 septembre prochain.

**M. Frédéric Juillerat** (UDC) : Je ne suis pas satisfait.

### Plaques d'immatriculation valaisannes pour voitures jurassiennes

**M. Pascal Prince** (PCSI) : Le Valais est très réputé pour son attrait touristique. Le Jura l'envie peut être. Pourtant, ces derniers temps, le Jura semble avoir la cote auprès des Valaisans. J'en veux pour preuve les voitures toujours plus nombreuses arborant fièrement les treize étoiles rouges et blanches sur nos routes. Pourtant, la belle saison vient à peine de commencer.

Il y a peut-être alors une autre raison. Certainement le fait que les coûts d'immatriculation sont la moitié moins chers dans le canton du Valais que dans le canton du Jura. Il s'agit donc ici d'un autre tourisme. Malgré une récente révision des émoluments perçus dans notre République, toutefois sans baisse notable, ce tourisme risque de se développer.

Le Gouvernement est-il au courant de ce phénomène ? Peut-il nous informer s'il peut ou s'il veut intervenir afin de garantir l'entretien des routes de notre République par ceux qui les utilisent ?

**M. Claude Hêche**, ministre de la Police : Monsieur le député Prince vient de rappeler que nous avons effectivement eu il y a quelques mois un débat sur les émoluments et une décision démocratique de modifier quelque peu ces émoluments. Donc, je n'insisterai pas sur ce point mais simplement rappeler les enjeux d'un tel débat et les moyens nécessaires, notamment en matière d'investissements routiers.

Il est exact, Monsieur le Député, que certains véhicules sont immatriculés avec des plaques valaisannes. Il n'est, selon les informations en ma possession, pas possible d'en déterminer le nombre exact mais il me semble peu important, et j'ajoute très rapidement que c'est heureux.

La police cantonale, de son côté, ne procède pas à des contrôles systématiques et ne fixent pas ce genre d'affaire au rang des priorités, j'ajoute pour l'instant. Néanmoins, quand une situation se présente lors d'un contrôle routier ou autre, une enquête est ouverte.

Pour ma part, Monsieur le Député, je suis d'avis qu'il faut placer certains automobilistes devant leurs responsabilités, c'est-à-dire la prise en compte de toutes les prestations fournies par les collectivités en faveur de la population.

C'est à mes yeux un devoir moral que de se doter de plaques jurassiennes, considérant également, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, les investissements à réaliser dans le domaine routier.

**M. Pascal Prince** (PCSI) : Je suis satisfait.

### Séparation d'un couple et aide sociale

**M. Ami Lièvre** (PS) : Les personnes qui se trouvent en instance de divorce ou de séparation de corps vivent souvent des moments extrêmement pénibles en raison, naturellement, des douleurs morales et affectives qui les assaillent mais aussi des problèmes financiers soudains qu'elles rencontrent.

Dans de tels cas, en effet, l'une des parties doit rapidement reprendre ou étendre son activité professionnelle. Comme ces hommes ou ces femmes sont alors à la recherche d'un emploi, ils auraient souvent besoin de toucher des indemnités de chômage. Or, selon la loi fédérale sur l'assurance chômage, le droit aux indemnités n'est accordé que lorsque le divorce ou la séparation a été prononcé par le juge et que les questions financières entre les deux partenaires ont été réglées, ce qui peut prendre plusieurs mois.

Les personnes concernées, la plupart du temps des femmes d'ailleurs, se retrouvent ainsi en grande difficulté financière, d'autant plus que très souvent, au cas d'espèce, l'un des conjoints ne donne alors plus d'argent à l'autre.

Dans ces circonstances, il semble que le recours à l'aide sociale, démarche traumatisante pour celles et ceux qui s'y trouvent ainsi confrontés subitement, soit la seule alternative possible.

Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'une autre solution, pour ces situations d'exception, devrait être envisagée de manière à soulager quelque peu le désarroi des personnes confrontées à ce type de rupture dans leur vie affective ?

**M. Claude Hêche**, ministre des Affaires sociales : Il est vrai qu'une situation de séparation dans un couple engendre souvent des problèmes d'ordre financier. La séparation peut effectivement ouvrir un droit aux prestations de l'assurance chômage. La séparation et ses conditions doivent toutefois être entérinées par un tribunal civil de première instance. Ces démarches peuvent être rapides, notamment dans le cadre des mesures protectrices de l'union conjugale. Si une pension entérinée n'est pas payée, il est possible de s'adresser au Service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (l'ARPA).

Il n'en demeure pas moins que certaines situations peuvent être compliquées et que, dans ce cas, il devient inévitable de transiter par l'aide sociale. Cette dernière couvrira alors le budget de la personne, moyennant cession sur les éventuelles prestations à recevoir de l'assurance chômage ou du conjoint. Il s'agit d'une procédure fréquente qui ne devrait rien avoir de traumatisant.

Il s'agit bien de l'un des buts fondamentaux de l'aide sociale que d'intervenir financièrement dans ces périodes de transition. Les personnes concernées seront reçues au service social régional où elles pourront bénéficier de conseils et d'un appui qui se concrétisera par l'octroi d'une prestation d'aide sociale. Depuis longtemps, les services sociaux sont rompus à ce type de situation et, surtout, l'aide sociale est un droit accessible à toute personne qui se trouve dans une

situation difficile. Aussi, le Gouvernement n'envisage pas de mettre en place un dispositif parallèle.

Votre question, Monsieur le Député, me donne l'occasion de rappeler et d'insister sur le fait que l'aide sociale est un droit et qu'il n'y a pas lieu de se culpabiliser si, un jour ou l'autre, l'on doit y avoir recours.

**M. Ami Lièvre (PS) :** Je suis satisfait.

### Introduction du chèque-emploi dans le Canton

**M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) :** Nous entendons, à la radio ce matin, que le chèque-emploi est en bonne voie d'accomplissement et quasi fonctionnel dans certains cantons et le commentateur évoque le canton du Jura, où le Parlement a accepté une motion concernant l'attribution du chèque-emploi (cette possibilité donnée à des employés à de petits travaux de toucher, sans complication administrative, leurs prestations sociales). J'aimerais justement savoir où on en est dans le Jura et si par hasard le Gouvernement sera apte à nous remettre le message concernant ce projet d'ici la fin de l'année.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider,** ministre : Effectivement, suite à l'acceptation par votre Parlement de la motion de la députée Emilie Schindelholz, un groupe de travail a été constitué, regroupant notamment le Bureau de l'égalité, le Service des arts et métiers et du travail, le Service de l'action sociale, avec également une collaboration étroite avec la ville de Delémont qui souhaitait s'associer à la mise en œuvre d'un chèque-emploi. Ce groupe de travail va tantôt terminer ses travaux (si vous me permettez l'expression), soumettre un projet au Gouvernement et, ensuite, il appartiendra à ce dernier de se positionner sur le projet et, en fonction des compétences par rapport au coût notamment de la mise en œuvre du projet, de déterminer si cela relève de la compétence gouvernementale ou de celle du Parlement. Effectivement, l'information qui a été donnée concerne, à ma connaissance, le fonctionnement positif dans différents cantons, notamment ceux qui ont un peu plus d'expériences comme Fribourg, Valais et Neuchâtel, qui vient de débiter et qui semble également apprécier cette organisation.

La question centrale ici, c'est à qui pourrait-on confier l'organisation de l'inscription des employeurs potentiels que sont les ménages privés et des personnes qui assument ces activités, souvent de ménage ou autre. Le Gouvernement sera saisi à la rentrée de la proposition du groupe de travail. Ensuite, je ne peux pas vous assurer que, dès septembre, le message sera sur vos tables.

**M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) :** Je suis satisfait.

### Le Canton et la nouvelle péréquation financière fédérale

**M. Benoît Gogniat (PS) :** La Confédération mettra en consultation cet été son projet de nouvelle péréquation financière.

Servant la redistribution des richesses pour lutter contre les inégalités entre cantons, le Jura nourrit légitimement de grands espoirs avec ce projet.

Or, les dernières estimations corrigées indiquent que le canton du Jura toucherait de la Confédération 2 millions de moins que prévu, c'est-à-dire 9 millions au lieu de 11. Ces nouveaux calculs seraient d'ailleurs particulièrement défavorables aux cantons romands puisque, parmi eux, seul le Valais verrait sa situation améliorée.

Je crois savoir que les chefs des finances des cantons romands se sont retrouvés vendredi passé et certainement que ces soucis ont été évoqués. Monsieur le Ministre, n'y a-t-il pas lieu de réagir fermement, avec les autres cantons romands, pour que cette nouvelle péréquation financière ne tourne pas au fiasco ? Des démarches ont-elles déjà été entreprises pour marquer notre désapprobation ? Et puis, surtout, pouvez-vous nous garantir que les prestations à fournir par le Canton dans ce cadre, notamment sociales, seront bien, comme promis, maintenues et garanties ?

**M. Gérald Schaller,** ministre des Finances : Il est difficile d'aborder un domaine aussi vaste que celui de la nouvelle péréquation financière fédérale dans le court laps de temps imparti pour répondre à une question orale.

Il est vrai que, récemment, la Confédération a rendu public le nouveau bilan global de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière. Ce nouveau bilan global, qui a été communiqué aux directeurs des finances à la veille de la conférence qui s'est tenue à Sarnen les 1<sup>er</sup> et 2 juin, n'a pas manqué de m'étonner et de me décevoir puisque, comme vous l'avez indiqué Monsieur Gogniat, la situation du Jura s'est détériorée par rapport au bilan global antérieur. La détérioration qui est mise en évidence pour le Jura ne serait que de 2 millions. A mon avis, elle est beaucoup plus importante que cela parce que si le canton du Jura, selon les indications qui nous sont données, devrait recevoir 9 millions de ressources supplémentaires suite à la mise en œuvre de ce nouveau système, et bien la grande différence par rapport au bilan antérieur tient au fait que cette amélioration n'est due qu'à la mise en œuvre de la compensation des cas de rigueur. Auparavant, le Jura sortait bénéficiaire du processus – indépendamment de ce système qui est exogène et qui est limité dans le temps – alors que, maintenant, nous avons effectivement un résultat positif à hauteur de 9 millions mais cela n'est pas garanti dans la durée et, au fil des années, les montants alloués pour la compensation des cas de rigueur seront revus à la baisse.

Le Gouvernement, lorsqu'il a pris connaissance de ces résultats, a écrit à la direction de projet par son président, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, pour lui faire part de ses inquiétudes, pour lui communiquer aussi qu'au vu des résultats mis en évidence par ce nouveau bilan global, on pouvait avoir des doutes quant au fait que les objectifs visés par la mise en œuvre de ce nouveau système puissent être atteints.

Comme vous l'avez indiqué, on constate que tous les cantons romands voient leur situation se péjorer, que les cantons périphériques voient aussi leur situation se péjorer par rapport au premier bilan global et que le nombre de cantons considérés aujourd'hui comme financièrement faibles voient leur situation se détériorer.

Face à cela, j'ai indiqué lors de cette conférence des directeurs des finances à Sarnen que je considérais que nous étions confrontés à un grave problème politique.

Lors de la conférence romande, qui s'est tenue vendredi dernier, nous avons à nouveau abordé cette question en présence du directeur de l'Administration fédérale des finan-

ces et des représentants du comité de projet. Nous avons tenté d'obtenir un maximum d'informations sur les raisons qui expliquent ces résultats défavorables pour tous les cantons romands. Aujourd'hui, nous ne disposons pas encore de toutes les informations. Dans la lettre que le Gouvernement a adressée au conseiller fédéral, nous avons mis en évidence un certain nombre de points. Nous avons indiqué que nous attendions que la direction de projet apporte des réponses aux problèmes que nous avons soulevés et cela dans le cadre du troisième paquet qui sera mis en consultation à partir du début juillet prochain.

Donc, c'est un dossier qui est préoccupant, qui ne permet pas d'obtenir tout ce que nous attendions de ce projet, sur la base de ce bilan global. Mais il faut aussi relativiser les choses compte tenu que tout cela est établi sur la base de données qui sont aujourd'hui provisoires et qui ne sont pas l'exact reflet de ce qui résultera de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Nous attendons néanmoins que des améliorations soient apportées au système, que des garanties nous soient données quant à l'atteinte des objectifs assignés à la nouvelle péréquation financière dont le principal est, je vous le rappelle, la réduction des disparités entre les cantons de ce pays.

**M. Benoît Gogniat (PS) :** Je suis satisfait.

### **Salaires de misère tolérés par le Service des arts et métiers et du travail**

**M. Jean-Marc Plumey (PS) :** Le mercredi 14 juin, les syndicats de l'Union syndicale suisse ont mis sur pied plus de quatre-vingts actions dans plus de quarante localités de tout le pays pour exiger une bonne fois l'égalité des salaires entre femmes et hommes. Dans le Jura, c'est à Porrentruy que l'action a été menée par le syndicat UNIA. Les déclarations d'ouvrières révèlent des salaires de misère, bien en dessous des salaires pratiqués dans la branche concernée. Une des nombreuses ouvrières frontalières se demande même comment on peut vivre avec un salaire de 2'300 francs par mois pour 160 heures de travail.

Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, la commission tripartite chargée de contrôler l'application des mesures d'accompagnement a informé à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de sous-enchère salariale dans le Canton, ce qui revient à dire que les ouvrières suisses gagnent à peu près le même salaire de misère. Il est évident que ces salaires mènent tout droit à la pauvreté et violent l'article 19, alinéa 3, de la Constitution jurassienne qui prescrit que «chaque travailleur a droit à un salaire qui lui assure un niveau de vie décent».

Selon le site «jura.ch», le Service des arts et métiers et du travail est l'interlocuteur pour toute question relative à l'entrée d'une entreprise étrangère ou d'un travailleur étranger sur le marché du travail jurassien. Il se prononce sur les demandes d'autorisation de travail présentées par les entreprises employant des travailleurs étrangers sur le territoire cantonal. Les demandes sont examinées en fonction notamment du nombre de permis alloués aux cantons par la Confédération et de l'intérêt économique des demandes (en tenant compte de la situation du marché de l'emploi et des conditions d'engagement offertes aux travailleurs). Dès lors, alors que le Service des arts et métiers et du travail délivre les permis de

travail, comment est-il possible que des ouvrières touchent des salaires aussi bas ?

**M. Jean-François Roth,** ministre de l'Economie : Le cas que vous avez décrit sans le nommer ici à cette tribune relève de la politique d'une entreprise bruntrutaine. La politique salariale d'une entreprise relève de sa seule responsabilité et non pas naturellement de celle des services de l'Etat et en particulier du Service des arts et métiers et du travail.

S'agissant du personnel étranger, il y a deux cas de figure et il me semble qu'il y a une confusion dans l'exposé que vous faites, Monsieur le Député. Pour les ressortissants de l'Union européenne, vous savez très bien que, depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, le Service des arts et métiers et du travail, qui préalablement contrôlait effectivement avant l'engagement de ces personnes le salaire convenu entre partenaires sociaux, ne le fait plus maintenant, en tout cas pas à priori, pour les travailleurs provenant de l'Union européenne. Pour ceux qui sont issus des pays tiers, c'est-à-dire hors de l'Union européenne, le Service des arts et métiers et du travail contrôle naturellement encore ces contrats et le niveau de salaire. Et là, s'agissant de cette entreprise, le Service des arts et métiers et du travail exige un salaire minimum de 3'000 francs par mois qui correspond à un salaire conventionné dans la branche horlogère, puisque c'est de la branche horlogère qu'il s'agit. C'est le système qui a été mis en place.

Alors, naturellement que s'agissant en particulier de l'afflux de personnel provenant de l'Union européenne par rapport au personnel indigène, s'il y avait un «dumping» salarial ou un abus sur les salaires (à la baisse naturellement), il y a toujours des possibilités que des contrôles dans le cadre de la LIPER soient opérés dans l'entreprise mais, cela, bien sûr aussi que c'est la LIPER qui le décide. La LIPER, je le rappelle, est aussi constituée par des représentants des syndicats.

Pour le reste, concernant cette entreprise, vous vous êtes référé – vous étiez peut-être impliqué directement – à un article de presse et on a vu que cette entreprise – qui n'était plus conventionnée, je crois depuis cinq ou six ans – a accepté de rouvrir des négociations sur une convention collective et c'est naturellement dans ce cadre-là – et sans doute que c'est peut-être aussi une victoire des syndicats puisque vous avez, le lendemain je crois, organisé une manifestation dans l'immédiat entourage de cette entreprise – qu'il s'agit de fixer les normes salariales qui satisfassent au niveau de vie décent que vous appelez de vos vœux.

**M. Jean-Marc Plumey (PS) :** Je ne suis pas satisfait.

### **Le chômage des jeunes**

**Mme Suzanne Maître (PCSI) :** Le chômage, plus particulièrement celui des jeunes, est très préoccupant. L'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss regrettait il y a peu, sur les ondes de la Radio suisse romande, de constater que l'argent mis à disposition par le SECO pour le financement de projets en faveur des jeunes chômeurs n'avait été que très partiellement utilisé par les cantons ! Le Gouvernement jurassien peut-il nous informer sur la situation spécifique au canton du Jura dans le domaine des jeunes sans emploi, sur l'usage qu'il a fait des aides apportées par le SECO pour le financement de projets en faveur des jeunes chômeurs et nous dire s'il entend prendre lui-même ou en collaboration avec

des ateliers d'occupation ou Caritas-Jura par exemple des mesures supplémentaires ?

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Économie : Il s'agit ici d'un prolongement du débat que nous avons déjà eu ce matin dans cette transition entre la scolarité obligatoire et l'entrée dans le monde du travail. C'est un peu dommage de devoir répondre à plusieurs questions assez sensibles dans le cadre d'une réponse à une question orale où l'on dispose de peu de temps. Pour répondre néanmoins à toutes vos questions, Madame la Députée, je vais tâcher d'être le plus complet possible en vous disant ceci.

Vous me demandez quel est l'état de la situation s'agissant du chômage des jeunes. A la fin mai, c'est-à-dire à la fin du mois dernier, il y avait sur le marché de l'emploi 249 jeunes en dessous de 25 ans au chômage mais il faut tout de suite ajouter que la reprise des activités économiques a favorisé également les jeunes puisque, durant les six derniers mois, on a constaté une diminution de l'ordre de 30 % du pourcentage de jeunes en dessous de 25 ans sur ce même marché.

Vous me demandez si l'on utilise tous les moyens mis à disposition par la Confédération. Sur 12 millions de francs qui sont consacrés à la prise en charge du chômage et de toutes les mesures de formation qui vont autour et avec, 3 millions de francs sont consacrés aux jeunes. On voit tout de suite que le montant est tout à fait important. Il y a, donc avant l'entrée en chômage si vous voulez, cette opération qu'on appelle «Déclic» où un jeune peut aller se former ou en tout cas prendre conscience d'un projet professionnel dans ces semestres de motivation, c'est-à-dire que c'est une préparation au marché du travail. Ensuite, lorsqu'un jeune se trouve sans emploi, il y a naturellement toutes les entreprises d'entraînement, que ce soit aux Ateliers de Bassecourt pour les métiers artisanaux ou les entreprises comme Styletech ou Medhop pour les formations commerciales. Tout cela naturellement financé à travers des mesures que finance et prend en charge la Confédération. Et puis, il y a eu une augmentation de l'ordre de 80 % des places de formation dans les entreprises ces dernières années, donc entre 2005 et 2006, une augmentation très très forte qui fait aussi que là, encadrés par le Service des arts et métiers et du travail et les Ateliers de Bassecourt, les jeunes peuvent aller se former de manière courte dans des entreprises. Enfin, il y a les aides traditionnelles comme les allocations d'initiation au travail qui sont réservées aux chômeurs jeunes comme aux chômeurs plus âgés.

Donc, il y a toute une panoplie de mesures qui sont à disposition des jeunes gens qui, je crois, portent leurs fruits mais, comme je vous l'ai dit, on assiste quand même, grâce à la reprise des activités économiques, à une forte diminution.

Le temps de chômage des jeunes est aussi beaucoup plus court que celui des autres chômeurs. Ils retrouvent généralement un emploi de manière plus rapide que les chômeurs qui sont plus âgés.

Et je crois pouvoir vous dire – je crois que c'était votre dernière question – qu'il n'y a pas, pour l'heure, de mesures supplémentaires qui sont envisagées par rapport à cet arsenal de mesures qui existent et qui naturellement doivent être utilisées pour faire en sorte que le moins possible de jeunes se retrouvent sans travail.

**Mme Suzanne Maître** (PCSI) : Je suis satisfaite.

## Dégradation des routes

**M. Gérard Meyer** (PDC) : Je suis préoccupé par l'état de nos routes. En effet, les beaux jours à peine arrivés, voici nos cantonniers occupés à la réfection de celles-ci. Je tiens encore ici à saluer leur travail qui n'est pas aisé avec l'intensité de la circulation actuelle. Certes, ces routes ont subi un hiver rigoureux mais est-ce la seule cause ?

Nous pouvons aussi discuter des techniques utilisées, qui ne font pas que des heureux. Dernièrement, certaines réactions sont intervenues par voie de presse, entre autres. Il est vrai que, pour les usagers circulant en deux roues, ces petits cailloux semés sur le bitume de nos chaussées les rendent plus vulnérables.

Cependant, ce qui me préoccupe davantage, c'est de voir les tronçons sur lesquels ces réfections sont réalisées. Je vais vous citer deux exemples que je connais bien, sur le tracé de la route de Courchavon à Porrentruy.

Dans le village de Courchavon, la route a été totalement refaite dans le cadre de la réfection de la traversée de la localité en 1999. A peine plus de six ans après, il faut déjà pratiquer des entretiens ponctuels ! Encore mieux, le tronçon Courchavon-Porrentruy, sur lequel la pose complète d'un tapis bitumineux a été réalisée il y a peine deux ans, des gravillonnages ponctuels ont été pratiqués sur toute la longueur du tracé cette année ! Pour mémoire, et pour ceux qui connaissent cette route, les travaux à peine terminés, avaient provoqué à l'époque l'ire de nombreux citoyens vu la mauvaise qualité de la pose du revêtement, tellement il était bosselé. D'ailleurs, l'entreprise qui avait réalisé ces travaux avait dû refaire certaines parties de cette chaussée à ses frais.

Alors, je m'adresse au Gouvernement pour qu'il me dise quelles sont les causes qui font que nos routes se dégradent aussi rapidement ! Est-ce la qualité de la prestation des entreprises et/ou des matériaux utilisés ? Nos routes sont-elles adaptées au trafic poids lourd avec des charges de 40 tonnes ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse et surtout de tout mettre en œuvre afin de rechercher les causes de cette situation déplorable et d'y remédier.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement : Je tiens ici à rassurer l'intervenant : les revêtements bitumeux qui sont posés sur les routes jurassiennes sont de qualité, répondent aux critères et sont posés par des entreprises jurassiennes compétentes.

Effectivement, nous procédons à des gravillonnages pour des raisons bien précises, c'est-à-dire que les conditions météo jurassiennes sont extrêmement difficiles. En particulier, les revêtements doivent répondre à des écarts de température extrêmement élevés. Il faut se rappeler les événements de l'été 2003 suivis d'hivers très rigoureux, ce qui provoque très rapidement, sur certains tronçons, des fissures qu'il faut réparer immédiatement. Nous procédons alors à des gravillonnages curatifs. Dès qu'apparaît une fissure liée aux événements que je viens de citer, nous posons du gravillonnage. Ceci permet de prolonger la durée de vie de ces revêtements de plusieurs années. Et nous pratiquons également des gravillonnages préventifs, c'est-à-dire que dès qu'apparaissent des débuts de défauts ou de fissures, nous appliquons ces gravillonnages.

Je comprends l'irritation de certains utilisateurs de ces routes, en particulier les deux-roues, mais il faut savoir que les signalisations sont mises en place, que les exigences



de sécurité de la circulation sont appliquées mais il faut aussi savoir que les finances de l'Etat ne permettent pas d'utiliser d'autres méthodes. Il existe d'autres méthodes pour intervenir mais qui sont plus chères, plus coûteuses de trois à quatre fois. Et compte tenu des finances de l'Etat, nous procédons à ces gravillonnages de manière mesurée mais dans les moyens qui sont mis à notre disposition.

**M. Gérard Meyer (PDC)** : Je suis partiellement satisfait.

## 6. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, traditionnellement, la présidente ou le président du Gouvernement va donner lecture du rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura et le ministre en charge du dossier, mon collègue Jean-François Roth, répondra aux questions ou participera à la discussion. Je vais donc débiter par les propos de préambule.

La politique jurassienne a été marquée, durant l'année écoulée, par l'adoption de la loi «Un seul Jura» par le Parlement jurassien et par le mandat donné en commun à l'Assemblée interjurassienne (AIJ) par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura, sous les auspices du Conseil fédéral. Ce mandat charge notamment l'AIJ de conduire une étude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne.

Si je pouvais avoir un tout petit plus d'attention par rapport à un dossier qui est sensible sur le plan identitaire, je trouve que ce serait symboliquement sympathique !

La conclusion de ce mandat a permis de mettre fin à la situation critique provoquée par le dépôt de l'initiative «Un seul Jura» et à sa validation quant au fond par le Parlement jurassien en novembre 2004. La solution identifiée et retenue par tous les partenaires, qui a permis de débloquent la situation, relève d'un équilibre subtil et ténu dans une conjoncture complexe.

La politique de dialogue et de concertation issue de l'Accord du 25 mars 1994 se traduit également par l'intensification de la collaboration interjurassienne. Les initiatives de rapprochement ne proviennent pas uniquement des gouvernements mais de plus en plus souvent d'acteurs économiques, culturels ou associatifs de la région. Le Gouvernement y voit le signe encourageant que le réflexe interjurassien s'enracine progressivement au sein de la population.

La politique jurassienne vit également un tournant dans la mesure où les deux conseillers d'Etat qui l'ont conduite pour les deux cantons depuis l'Accord du 25 mars 1994 quittent leur fonction cette année. Le conseiller d'Etat Mario Annoni et le ministre Jean-François Roth ont donné une impulsion décisive à la mise en place des premières institutions communes et ont contribué, par leur sens du dialogue et de la concertation, à tisser au cours de cette période des liens précieux entre les deux administrations cantonales et les populations concernées.

Je vous propose d'aborder la question de la loi «Un seul Jura» et du mandat confié à l'AIJ. Suite à la validation quant au fond de l'initiative «Un seul Jura» par le Parlement jurassien, le Gouvernement a proposé un projet de loi qui permette de satisfaire l'initiative tout en remplaçant l'AIJ au centre du dispositif retenu. Afin de définir les contours du

mandat qui serait confié à cette dernière, le Gouvernement a intensifié durant le mois de juin 2005 les pourparlers avec le Conseil-exécutif bernois et a reçu, le 27 juin à Delémont, le conseiller fédéral Christoph Blocher en charge du dossier jurassien. Ces tractations ont abouti à la Conférence tripartite réunissant les cantons du Jura et de Berne et la Confédération, qui a arrêté, le 30 août à Berne, le principe d'un mandat commun donné à l'AIJ.

Ce mandat, signé le 7 septembre 2005, a singulièrement élargi, en regard de la loi «Un seul Jura», les attributions d'études confiées à l'AIJ. En plus de l'étude d'une entité de type cantonal à six districts, l'AIJ devra examiner les effets du partenariat direct découlant des institutions communes et les effets du statut particulier du Jura bernois créé par la loi bernoise y relative du 13 septembre 2004. En second lieu, l'AIJ est chargée d'étudier d'autres pistes qu'elle aurait identifiées et dont elle estimerait l'examen utile. Le résultat de ces études fera l'objet d'une évaluation de l'AIJ qui transmettra ses conclusions aux deux gouvernements cantonaux.

Le Gouvernement jurassien a toujours souhaité que l'étude portant sur une nouvelle entité à six districts soit confiée à l'AIJ, seule instance pouvant prendre en compte les positions des deux parties et garantissant une légitimité et une crédibilité à cette démarche. Il escompte que l'étude donne des conclusions positives devant déboucher sur la formulation d'une proposition de partage de souveraineté sur le territoire des six districts par le Gouvernement.

Le mandat comporte aussi des dispositions devant permettre de faciliter la réalisation de ces études, comme l'appui que pourraient apporter les deux administrations cantonales ou le recours à des experts extérieurs. Les modalités de ces éléments de procédure font l'objet de discussions entre les deux gouvernements, le but étant que l'AIJ puisse, dans le délai de deux ans qui lui est imparti, s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions possibles.

Le Gouvernement juge utile, à ce stade, de se projeter un peu plus loin dans l'avenir et d'examiner quelle sera la procédure à suivre une fois que l'AIJ aura rendu les conclusions de ses études. La loi «Un seul Jura» retient que le Gouvernement, et lui seul, forme une proposition de partage de souveraineté. Il est fort probable que cette démarche exigera de consulter le peuple jurassien, sous forme d'une révision de la Constitution, dans la mesure où le droit jurassien n'habilite pas le Gouvernement à formuler une proposition impliquant de mettre en cause la souveraineté du Canton telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Sur la base de ce vote, l'offre de partage de souveraineté devra déterminer le cadre des négociations que le Gouvernement mènera avec le Conseil-exécutif bernois conformément à l'article 7 de la loi. Si ces négociations sont concluantes, il conviendra d'établir un avant-projet de nouvelle constitution pour les six districts, qui sera soumis à une assemblée constituante élue selon des modalités à définir. Il s'agit là naturellement d'une musique d'avenir mais le Gouvernement est convaincu qu'il est utile de réfléchir d'ores et déjà à la suite des travaux.

Pour l'heure, le Gouvernement souhaite avant tout que l'AIJ puisse travailler en toute sérénité et examiner les différentes pistes sans pression d'aucune des parties. A cet égard, il réitère sa confiance en l'AIJ, qui constitue la meilleure plate-forme pour entreprendre l'étude visant à esquisser un véritable projet institutionnel commun, en dépassant les antagonismes et dans le respect de l'identité de chacun.

Je vous propose un bilan de la collaboration interjurassienne, qui se traduit par une liste (chronologique) de différents dossiers. La politique mise en place par les deux gouvernements et la Confédération après la signature de l'Accord du 25 mars 1994 porte ses fruits. Le réflexe interjurassien, que d'aucuns jugent encore faible, donne néanmoins lieu à de nombreuses démarches et à des initiatives intéressantes qui témoignent de la vitalité qui caractérise les relations interjurassiennes.

Outre les institutions communes mises en place et qui fonctionnent à satisfaction, à savoir la Fondation rurale interjurassienne, l'Institut psychiatrique pour adolescents, la pharmacie interjurassienne, le programme «Sport-Arts-Etudes», le Groupement interjurassien des Musées (GIM), le Délégué à l'information A16 et les différentes hautes écoles nées au niveau interjurassien et intégrées désormais dans la HE ARC, de multiples démarches sont entreprises sur le plan interjurassien. Elles proviennent de toutes parts et plus seulement d'initiatives gouvernementales. Cela me fait penser aux livres pour enfants où il y a une petite sonnette : «Tourner la page» ! Voici quelques-uns des faits marquants de l'année écoulée.

En automne 2005, une pétition comportant plus de 5'000 signatures est remise à l'AIJ par un comité de femmes du Jura bernois afin que les citoyennes du Jura bernois bénéficient d'un programme de dépistage du cancer du sein, comme c'est le cas dans le canton du Jura et les cantons romands.

Après avoir pris connaissance du rapport du groupe de travail paritaire chargé d'étudier la création d'un office des sports interjurassien, les deux gouvernements présentent leurs conclusions en août 2005. Le projet d'un office commun n'aboutit pas, la partie bernoise y étant opposée. Une ouverture reste toutefois possible avec la transmission du dossier au futur Conseil du Jura bernois. La collaboration entre les deux cantons demeure dans les domaines «Jeunesse et Sports» et la formation des jeunes et elle est même renforcée.

Un rapport sur la collaboration entre Jura bernois Tourisme et Jura Tourisme est réalisé et livré par les services des deux administrations cantonales en septembre 2005. Il esquisse la voie d'un rapprochement des deux institutions et préfigure une fusion à plus long terme.

Le 23 novembre 2005, le Parlement jurassien accepte le principe d'une planification hospitalière interjurassienne selon les recommandations du groupe de travail «Résolution 57» qui envisage un hôpital de soins aigus à Delémont et des hôpitaux de proximité à Moutier, Porrentruy, Saignelégier et Saint-Imier. Le Gouvernement est chargé de conclure une convention, avec les autorités bernoises compétentes, portant sur un mandat d'étude relatif à la planification hospitalière intercantonale.

En décembre 2005, la commission culturelle interjurassienne est portée sur les fonts baptismaux par les gouvernements jurassien et bernois. Cette commission, la CCIJ, remplace la réunion des deux commissions des affaires culturelles bernoise francophone et jurassienne, qui siégeaient en commun depuis plus d'un an. Chaque canton octroiera 25'000 francs par année à cette institution pour le soutien d'un projet culturel commun.

La dernière en date des résolutions adoptées par l'AIJ concerne le projet «Arc jurassien des microtechniques» (résolution 68), qui ouvre des perspectives de réalisation d'un pôle d'excellence en matière de microtechnique dans la

région interjurassienne et au-delà. Le projet vise à créer un réseau de compétences et de services, notamment dans les domaines du transfert de technologie, de la veille technologique, de la formation et de l'assistance au développement de nouveaux produits.

Au début 2006, la Fondation Pro Senectute Arc jurassien démarre officiellement ses activités. Les offices du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel sont désormais réunis dans une même entité, dont le siège social est à Moutier.

Dans le domaine des transports, l'AIJ ne reste pas inactive puisque, outre ses différentes résolutions et déclarations visant à défendre une desserte de qualité en matière ferroviaire dans la région jurassienne, elle organise le 12 janvier 2006 à Courrendlin une séance tripartite réunissant des représentants de la Confédération et des cantons de Berne et du Jura pour débattre des délais d'achèvement de la Transjurane. Les dates de 2015 pour le Jura bernois et de 2014 pour le canton du Jura ont été confirmées comme échéances des travaux ainsi que le fait que le programme d'allègement budgétaire de la Confédération n'aura pas de répercussion sur le septième programme des routes nationales.

On relèvera encore que le Forum interjurassien de la culture organise en mars 2006 un débat à Saint-Imier sur la politique culturelle du futur Conseil du Jura bernois.

Ce printemps également, un «Guide touristique Jura et Jura bernois» est édité sous l'égide de Jura Tourisme et de Jura bernois Tourisme en partenariat avec la Fédération suisse d'élevage de cheval de la race Franches-Montagnes et l'Interprofession Tête-de-moine.

Dans le secteur de l'économie, les gouvernements jurassien et bernois se sont engagés conjointement dans la crise qui touche depuis plusieurs mois l'entreprise Swissmetal à Reconwiller. Leurs actions coordonnées ont pour but de favoriser le processus de médiation et de permettre ainsi de ramener durablement le dialogue et la paix sociale nécessaires au développement de l'entreprise. Au-delà des frontières cantonales, l'économie des deux régions se caractérise par une structure semblable et des enjeux communs.

Pour clore ce bilan annuel, il plaît au Gouvernement d'évoquer la remise du cinquième Prix interjurassien de l'AIJ au musicien d'origine argentine Facundo Agudin. Cet artiste illustre brillamment la culture musicale et la met en valeur dans les deux parties du Jura.

En guise de conclusion, du point de vue institutionnel, la Question jurassienne se trouve à un moment très important. Après l'acceptation de la loi «Un seul Jura» et du mandat confié à l'AIJ, celle-ci va entamer une étude approfondie portant sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne. En parallèle, avec l'entrée en vigueur en juin 2006 du statut particulier du Jura bernois, va s'amorcer un mécanisme de renforcement de l'autonomie des trois districts francophones au sein du canton de Berne.

Ce double mouvement est le résultat du processus engagé par les deux exécutifs cantonaux et la Confédération au travers de l'Accord du 25 mars 1994. Le dialogue, qui s'est installé puis consolidé durant une décennie, a permis de renouer des liens ancestraux et d'apaiser certaines animosités. En cela, il représente déjà un succès inespéré. Mais le dialogue n'est pas une fin en soi. Il ne prend sa vraie dimension que lorsqu'il débouche sur des initiatives concrètes qui auraient été difficilement imaginables auparavant. Les multiples démarches interjurassiennes décrites dans le bilan annuel ci-dessus en font partie.

Les attentes du Gouvernement sont grandes à l'égard de l'AIJ qui s'apprête à accomplir une mission d'une importance fondamentale. Le Gouvernement renouvelle sa confiance en cette institution qui porte les espoirs de la réunification et il souhaite que son travail puisse s'effectuer dans la sérénité la plus complète. Pour atteindre l'objectif d'une majorité en faveur de la réunification, il s'agira donc de se souvenir qu'une union nécessite, dans le respect mutuel, l'accord des deux partenaires. Les maîtres mots seront la force de conviction et la séduction d'une population (population du canton du Jura et du Jura-Sud) appelée à réaliser des projets communs et à se projeter dans un avenir commun.

**Mme Agnès Veya (PS)**, présidente de la commission de la coopération et de la réunification : Les grandes lignes de ce rapport ont été présentées, par le représentant du Gouvernement, à la commission de la coopération et de la réunification lors de sa séance du 7 juin dernier.

Toutefois, comme cela a été dit à maintes reprises, le groupe socialiste regrette que ce rapport n'ait pas été mis à disposition des groupes parlementaires, ce qui aurait permis d'avoir un véritable débat au sein des groupes et du Parlement.

Ce rapport revêt cette année un caractère particulier puisqu'il fait suite à l'acceptation par le Parlement jurassien de la loi «Un seul Jura» et au mandat confié à l'Assemblée interjurassienne par les deux gouvernements avec l'appui du Conseil fédéral.

Mener une étude portant sur un canton à six districts – qui est je le rappelle une des composantes essentielles de l'Accord du 25 mars 1994 – évaluer les effets du statut particulier du Jura Bernois, mesurer les effets du partenariat direct découlant des institutions communes interjurassiennes, enfin étudier d'autres pistes. Voilà le mandat confié à l'Assemblée Interjurassienne, avec en plus de véritables moyens mis à disposition de cette dernière, notamment au travers du soutien des deux administrations cantonales et du recours à des experts, ceci afin de mener à bien ses travaux. Cette étude, qui se fera de manière bilatérale, permettra, nous osons l'espérer, des débats nourris et sereins au sein de cette Assemblée et c'est avec grand intérêt que nous attendons ses résultats.

L'année 2006 marque aussi un tournant par le départ des deux ministres en charge du dossier se rapportant à la Question jurassienne. Il s'agit, vous l'aurez compris, de Messieurs Jean-François Roth et Mario Annoni. Nous souhaitons que le renouvellement des autorités bernoises et jurassiennes ne retarde pas le début des travaux de l'Assemblée interjurassienne, qu'elle devrait entamer dans les meilleurs délais.

Les collaborations interjurassiennes sont certes fort réjouissantes. Il subsiste toutefois quelques doutes par rapport au statut particulier du Jura Bernois qui ne donne pas une large autonomie à la région mais ne lui accorde que des compétences très limitées. Ce sera là aussi le rôle de l'Assemblée interjurassienne d'en évaluer les effets. Mais, pour la première fois cette année, au travers de la loi «Un seul Jura», des moyens sont donnés à l'Assemblée interjurassienne pour procéder à l'étude d'un canton à six districts ainsi que d'autres pistes, sans freiner en parallèle la poursuite des débats sur la mise en place d'institutions communes.

C'est donc avec beaucoup d'attention que nous suivrons ces prochains mois les travaux de l'Assemblée interjurassienne qui a devant elle une réflexion fondamentale à mener au niveau institutionnel.

**M. François-Xavier Boillat (PDC)** : Les informations détaillées fournies par le ministre Jean-François Roth lors de la séance de la commission de la coopération et de la réunification du 7 juin dernier ont permis au groupe PDC de débattre largement du rapport 2005 sur la reconstitution du Jura.

Ce rapport, qui tend à s'apparenter à un rapport de gestion annuel, est attendu par certains comme un véritable feu d'artifice. Or, avec la tournure des événements et notamment grâce au fait qu'un mandat commun est donné à l'AIJ par les gouvernements bernois et jurassien, le rapport de l'été 2006 doit être davantage senti comme un véritable ballon d'oxygène, un renouveau dans le cadre de la Question jurassienne. Ensemble, les représentants des cantons de Berne et du Jura ne vont-ils pas étudier les contours d'un canton à six districts en se penchant également sur d'autres pistes institutionnelles ? Le simple fait d'en être arrivé là doit être considéré comme un véritable succès, une grande victoire de la concertation, du dialogue et de l'envie de grandir ensemble vers un destin plus que jamais guidé sur les mêmes rails. La décision de l'UDC du Jura Bernois de rester à l'AIJ, désavouant par la même occasion son comité directeur, nous réjouit également car les travaux de l'Assemblée interjurassienne doivent être menés avec toutes les sensibilités politiques. A ce sujet, la politique de la chaise vide aurait à coup sûr engendré une crise politique qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences.

S'agissant du fait que cette étude ne puisse pas débiter en juin 2006 déjà, nous le regrettons naturellement tout en comprenant la situation particulière du moment provoquée par le renouvellement des autorités bernoises.

Le groupe PDC a toujours privilégié l'étude, par l'AIJ, d'un canton à six districts; ce mandat va débiter dans les semaines à venir. Mais ce n'est pas là notre seule satisfaction au niveau du rapprochement entre nos deux communautés. L'intensification des collaborations – et pas seulement au niveau institutionnel mais également et surtout entre des associations culturelles ou sportives ou encore parmi les milieux économiques, commerciaux ou associatifs – sont autant d'exemples mettant en exergue le travail toujours plus régulier et intense entre Jurassiens du nord et du sud. Les institutions communes créées, auxquelles Madame la présidente du Gouvernement a fait allusion, tout comme l'acceptation par notre Parlement du principe d'une planification hospitalière intercantonale sont autant d'éléments qui ne peuvent que réjouir les habitants des deux Jura et tout particulièrement les membres du groupe PDC. La réflexion a déjà été menée à bien des niveaux et les conclusions sont, de manière presque systématique, toujours dirigées vers une collaboration plus concertée, une réflexion et même, j'ose le pas, vers un réflexe interjurassien bientôt incontournable.

Notre patrie jurassienne bouge, son évolution est réjouissante; ses habitants qui, il y a encore une génération, se regardaient avec des arrière-pensées ou des ressentiments travaillent aujourd'hui ensemble pour le bien-être, le mieux-être de tous. Et ça, c'est une victoire, une grande victoire pour le peuple jurassien !

Je ne vais pas conclure mon intervention sans rendre un hommage au porteur du dossier de la Question jurassienne, Monsieur le ministre Jean-François Roth, qui aura su, de main de maître, mener les négociations difficiles avec son homologue bernois. Bien que certaines de ses positions n'aient pas été suivies par notre Parlement, Jean-François Roth aura su, avec un grand doigté, une célérité exemplaire

qui l'honore, faire de la Question jurassienne un dossier prioritaire conduit avec compétence et un grand cœur jurassien.

**M. Michel Probst** (PLR), président de groupe : Le groupe libéral-radical approuve le rapport du Gouvernement reposant sur les deux piliers que représentent la loi «Un seul Jura» et le mandat donné à l'Assemblée interjurassienne par les gouvernements jurassien et bernois, avec l'appui du Conseil fédéral, et les collaborations acquises ou à venir.

Un état d'esprit qui privilégie le dialogue et le respect de la diversité des opinions mais aussi l'audace et l'innovation forment le fondement susceptible de nous projeter vers l'avenir. L'avenir de deux régions, qui connaissant notamment des difficultés économiques et démographiques, se construira, s'élaborera sur des fonds d'espérance où la volonté et la compréhension doivent s'unir afin de mener l'étude à chef dans les meilleures conditions et le délai convenu. Il faut faire confiance à l'AIJ qui pourra recourir, ainsi que cela a déjà été dit, aux administrations jurassienne et bernoise ainsi qu'à des experts afin qu'elle puisse exercer pleinement son rôle dans un climat serein, sans céder aux agitations et aux discours anciens.

S'il reste bien des résistances à vaincre, le désir d'établir une relation de confiance et d'instaurer un débat constructif peut garantir l'efficacité souhaitée. Messieurs les ministres Jean-François Roth et Mario Annoni y ont également contribué.

Le mandat confié à l'AIJ (qui se trouve confortée dans sa position centrale), qui porte sur le futur institutionnel de la région interjurassienne, sera sans aucun doute passionnant. Les études d'une nouvelle entité politique à six districts, les effets du partenariat direct, du statut particulier du Jura bernois et d'autres pistes seront conclues dans les deux ans.

Le groupe libéral-radical espère que les nominations liées aux élections cantonales bernoises et jurassiennes ne retardent pas trop le début des travaux auxquels l'ensemble des formations et milieux politiques concernés vont s'atteler, ce qui nous réjouit.

Ensuite et conformément à ce qui a déjà été dit, le Gouvernement présentera des propositions de partenariat de souveraineté qui seront sanctionnées par un vote populaire.

S'agissant des collaborations interjurassiennes et des institutions communes qui témoignent d'une volonté de rapprochement bénéfique, il est heureux de constater que l'impulsion interjurassienne est aussi déclenchée par des initiatives autres que gouvernementales.

Si certaines lenteurs peuvent être regrettées, il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus (cités par Madame la présidente du Gouvernement) sont encourageants. Il faut poursuivre dans cette voie positive, essentielle et accroître l'attrait de notre Canton afin d'augmenter les chances de recomposer l'unité du Jura.

**M. Pierre-André Comte** (PS), président de groupe : Dans douze jours, la loi «Un seul Jura» sera définitivement validée. Personne n'en conteste ni la légitimité juridique, ni l'opportunité politique. Cette loi et le mandat qui l'accompagne – toutes dispositions issues de l'initiative populaire «Un seul Jura», ainsi que le précisent les textes – autorisent l'Assemblée interjurassienne à se lancer dans l'étude d'une nouvelle entité cantonale des six districts francophones. Les conclusions de cette étude serviront ou non au Gouvernement jurassien dans sa formulation de l'offre de partage de

souveraineté au Jura méridional. La Question jurassienne entre dans une phase nouvelle et le débat institutionnel peut s'engager.

Nous sommes face à une évolution politique des plus intéressantes. De part et d'autre de la frontière cantonale s'installe une vision nouvelle des relations interjurassiennes. Le 9 avril dernier, le corps électoral des districts sous juridiction bernoise offre, au moment même où notre Parlement adopte la loi «Un seul Jura», un succès probant aux forces et aux responsables autonomistes. La région se donne un chef de file en la personne du maire de Moutier, dans la suite logique d'une participation de plus en plus active des autonomistes dans la démocratie locale. Maires et conseillers communaux récoltent les fruits d'une implication de tous les instants, reconnue de haute qualité, dans leurs mandats respectifs. Des changements considérables se sont produits, malgré et peut-être en raison de la persévérance politique des autonomistes, tous partis confondus, qui jouent franc jeu et ne dissimulent rien de leurs intentions.

Dans le canton du Jura se pose dès à présent la question d'une remise en cause de la souveraineté cantonale au profit d'une autre, partagée avec le Jura méridional. Une réflexion collective doit s'organiser. Inéluctablement. Cela implique de l'intelligence, beaucoup de pédagogie, peu de dogmatisme, rien d'a priori. Un défi formidable à vrai dire, que nous devons relever ensemble, sans distinction d'appartenance partisane. Ce ne sera pas facile mais la perspective de l'installation d'une nouvelle Constituante, chargée de redessiner les contours d'un Jura recouvrant son unité, devrait nous remplir d'enthousiasme. C'est dans cette perspective-là que nous devons nous engager.

Dans l'immédiat, la coopération interjurassienne est en situation de se développer encore. Les intérêts des deux régions les conduisent à se rapprocher, pragmatiquement mais aussi idéologiquement, quoi qu'on en dise. Une chance unique se présente aux Jurassiens. La saisiront-ils ? Toute notre responsabilité est là. La reconstitution de l'unité du Jura, la reconstruction de la maison jurassienne, dans laquelle chacun trouve sa place, en conscience et en dignité, voilà bien un projet de développement et d'avenir.

Grâce à l'initiative «Un seul Jura», la Question jurassienne a pris un tournant que nous voulons croire décisif. Avec elle est tombée l'accusation d'annexion, avec elle est née une démarche étatique concrète. Les partis gouvernementaux du Jura bernois, malgré quelques velléités de rejet, sont d'accord avec un libre examen de la proposition découlant de la loi «Un seul Jura». C'est un progrès énorme pour qui passe un peu de temps de son activité politique dans la région.

Une nouvelle fois, le Jura est invité à régénérer le fédéralisme suisse. L'originalité du «partage de souveraineté», dans l'émergence d'un nouvel Etat cantonal des six districts, offre cette possibilité. S'il y met toute la conviction dont il est capable, si nous y investissons l'énergie dont nous nous réclamons à juste titre, alors tout le monde y gagnera. Nous aurons réalisé un progrès et résolu le dilemme historique en dehors duquel les plus grands espoirs sont permis.

Le groupe socialiste salue cette évolution. Il en prend sa part, sans contester celle des autres. Il nous faut maintenant aller de l'avant, sans complexe, avec courage... et un peu de folie créatrice dans notre façon d'appréhender le débat qui s'ouvre dès aujourd'hui. Tout reste à réinventer. Pour l'unité du Jura, sa jeunesse, ses droits et ses intérêts, dans le plein respect des valeurs républicaines et des idéaux

démocratiques qui ont conduit l'action des créateurs de l'Etat jurassien.

**M. Maxime Jeanbourquin** (PCSI), président de groupe : Le groupe chrétien-social indépendant s'est penché sur le rapport communiqué lors de la dernière séance de la commission de la coopération et de la réunification. Nous allons orienter notre manière de percevoir la question en deux axes. Je vous dirai côté soleil et côté ombre.

Allons-y côté soleil. C'est notre rêve de voir le pays réuni, de voir un Jura partir sur des bases nouvelles mais avec l'ensemble de ses habitants, avec leur sensibilité, leur culture et leur manière de voir les choses. Nous espérons aboutir vu les travaux consentis par les deux gouvernements, que je remercie au passage même si l'on sentait que l'un des ministres était au volant et l'autre plutôt au frein à main ! On peut remercier le travail qui a été fait dans ce sens. Un grand merci aussi aux populations, notamment à la population du Jura bernois qui montre, malgré une tendance à ne pas voir changer les choses, un intérêt à s'engager dans l'étude des différentes solutions proposées à l'Assemblée interjurassienne par la loi et par le mandat. Donc, il y a une ouverture qui mérite d'être saluée avec autant d'ardeur que le travail des gouvernements et que celui des députés. Côté soleil je disais donc.

Alors, il faut nous mettre au travail tout de suite. Le groupe chrétien-social indépendant estime qu'il ne faut pas attendre que l'AIJ publie ses conclusions pour émettre l'offre de partage de souveraineté puisque celle-ci ne consiste que dans la rémission de la souveraineté actuelle de notre territoire. Bien entendu, une telle offre de dissolution de souveraineté n'entre en pratique qu'après la cascade de votes dont on nous a parlé dans le rapport. Il s'agira d'abord de voter pour que nous soyons en conformité avec notre Constitution. Ensuite, il faut que les populations des deux régions, cas échéant bien évidemment, sur un projet à six districts, d'abord leur gouvernement puis les populations l'aient approuvé. Il faut que la Confédération approuve aussi les travaux d'une telle Constituante et c'est à ce moment-là seulement qu'aurait lieu ce partage de souveraineté qui consiste en une dissolution. Donc, qu'on n'ait pas peur en l'annonçant clairement : nous allons dissoudre les institutions de l'actuel canton. Cela ne signifie pas qu'on va abandonner et vivre pendant quelques années dans une période de désert, dans une période d'anarchie. Les choses ne prennent vie que lorsque nous nous sommes entendus et que nous sommes prêts, à la seconde, à partir avec de nouvelles institutions. Donc, ne craignons pas et, là, j'invite le Gouvernement actuel – dans sa composition actuelle puisque cette composition contient la mémoire des négociations menées depuis une dizaine d'années – à se mettre déjà au travail. Pas encore la retraite, pas encore les vacances, Mesdames et Messieurs. Donc, il faut que vous élaboriez déjà le début de ce que peut être cette offre de souveraineté.

Côté ombre, je vous rejoindrai encore une fois puisqu'il y aura aussi un peu de travail dans ce sens.

J'ai eu un grand plaisir, en entendant le rapport du ministre Roth en commission, d'entendre prononcer pour la première fois, dans le cadre de ces négociations, le terme d'assemblée constituante. Et oui, nous élirons une Assemblée constituante si les choses vont dans le sens de nos souhaits, c'est-à-dire si, suite aux conclusions données par l'AIJ, c'est dans les deux parties du Jura la solution d'un nouvel Etat à six districts qui prend le dessus. Nous élirons une constituante.

C'est quelque chose qui sera vraiment des plus intéressants : refonder des institutions pour les Jurassiens réunis. On pourra apporter peut-être tout ce qu'on a été désolé de ne pas trouver dans notre Etat actuel, prendre en compte tout ce que nous proposeront nos collègues du Jura-Sud. C'est vrai, on va devant un défi intéressant. C'est tellement intéressant que si les choses ne traînent pas trop, je demanderai à mon parti l'investiture pour une candidature à cette assemblée constituante. C'est formidable ! On a de la chance.

Mais voilà, je dois passer au côté ombre. Et bien, c'est d'être aussi réaliste et de savoir qu'une partie des gens du Jura bernois ne sont pas du tout disposés à quitter le canton de Berne. Elle ne correspond pas bien sûr à mes souhaits et aux vôtres, Mesdames et Messieurs, mais elle existe. Comment iront les choses de ce côté-là ? La clé est dans le camp des habitants des vallées du Sud mais, là aussi, il faut nous mettre au travail. Si par malchance, si par malheur les gens de cette région choisissaient le statu quo, trouvaient que l'étude de l'AIJ avère que le statu quo avec le Conseil régional est une solution préférable à celle des six districts, et bien on serait dans une salle d'attente pour un certain moment. Mais pas tout à fait ! On sait d'avance qu'une solution de ce type ne conviendrait pas en tout cas à un bon tiers, peut-être même à près de la moitié des Jurassiens du Sud quand on voit l'évolution des élections, qui sont peut-être de moins en moins le reflet d'un séparatisme ou d'un antiséparatisme. Il faut reconnaître que les personnalités proposées par les autonomistes sont efficaces, plutôt brillantes et qu'elles se font élire même par des antiséparatistes. Donc, on ne peut pas dire qu'à cause de cela il y ait un changement dans la perception. Néanmoins, j'ai l'intuition que nous avançons quand même dans le sens de cette solution mais je ne peux pas garantir des résultats de l'AIJ. Alors, si l'on devait aller vers un refus d'une majorité du Jura-Sud pour une solution à six districts, et bien le groupe chrétien-social indépendant demande que, dès maintenant déjà puisque cela peut malheureusement arriver, notre Gouvernement envisage de se déterminer sur notre volonté d'accueillir une partie du Jura bernois dans notre Etat au cas où des communes ou des régions le demanderaient. Il est important que l'on conçoive dès à présent quelles sont les possibilités qu'on peut offrir à ceux qui seraient exclus d'un retour au canton du Jura. C'est clair, on va dire que c'est la solution du salami mais si, après les longues réflexions et les négociations importantes avec réflexe interjurassien, avec institutions communes, le Jura méridional ne prend pas le train cette fois, alors l'attente sera longue. J'imagine que, du côté de Moutier et de l'Orval, certains ne pourront pas attendre. Alors, Mesdames et Messieurs du Gouvernement, avant la retraite méritée, prenez un peu de temps pour déjà ébaucher – puisque vous avez la mémoire des négociations – de quelle manière on pourrait accueillir cette partie de population.

Voilà en quels termes le groupe chrétien-social a posé sa réflexion. Nous remercions tous les acteurs des négociations pour la peine et la bonne foi qu'ils ont mises au travail.

**M. Christian Vaquin**, observateur de Moutier : Ne boudons pas notre satisfaction et espérons, avec la mère d'un grand empereur dont la chute provoqua l'annexion du Jura au canton de Berne voilà 191 ans, que «pourvu que ça dure» : à entendre les prises de position ce matin, c'est l'unisson dans la maison jurassienne. C'est de bon augure pour les mois à venir car, de la cohésion, nous en aurons besoin pour relever le défi qui nous est posé. Gardons-nous bien de tomber dans un travers bien jurassien qui caractérise sporadiquement le

traitement de la Question jurassienne. En effet, si chacun s'accorde sur l'essentiel, c'est sur la méthode, sur le modus operandi, que les querelles naissent malheureusement souvent.

Ainsi donc, la loi «Un seul Jura» entrera en vigueur d'ici une dizaine de jours. Nous nous plaignons à saluer ici l'appui apporté par votre Parlement dans une phase importante de l'évolution du dossier jurassien.

Loin de la «crise», loin du «bras de fer» qu'auraient prétendument provoqués l'initiative et la loi de même que le mandat adressé à l'Assemblée interjurassienne, sous les auspices de la Confédération, par les deux cantons de Berne et du Jura qui en découlent, loin de tout cela les signatures déposées en 2003 à la Chancellerie cantonale auront contribué à redonner de la couleur et de l'allant à l'Assemblée interjurassienne qui, il faut bien l'avouer, peinait à embrayer sur la question institutionnelle.

Dans le Jura méridional, le succès remporté par les autonomistes lors des scrutins du 9 avril dernier apporte la preuve que le contexte politique né du dépôt de l'initiative «Un seul Jura» et du vote de la loi n'a pas eu d'effet repoussoir au sein de la population. Seuls quelques caciques s'en sont émus. L'arbre ne doit donc pas cacher la forêt.

L'Assemblée interjurassienne étant en selle, les autonomistes entendent lui donner une chance de parvenir au bout de ses travaux devant déboucher sur l'étude d'un canton à six districts. Ils interviendront dans le débat, le cas échéant, de manière constructive. La balle est désormais dans le camp des délégués interjurassiens. Nous jugerons sur pièce.

Pour la République et Canton du Jura, une phase décisive s'ouvre. La voie avait été tracée par Roger Schaffter à l'occasion des manifestations du 23 juin 1987 à Saint-Ursanne. Deux éléments paraissent alors essentiels à ce père fondateur de l'Etat jurassien, éléments qui sont toujours aussi essentiels aujourd'hui : le premier est d'établir un dialogue avec ceux qui, dans les districts demeurés bernois, sont aujourd'hui déçus, voire complètement déroutés. «Nous devons nous adresser à eux dans un langage qu'ils puissent non seulement écouter mais encore comprendre» précisait Roger Schaffter. Second élément : les Jurassiens du Sud ont besoin de savoir avec exactitude quel sera leur avenir dans une entité politique nouvelle. Dans la foulée, Roger Schaffter demandait la constitution d'une commission spécialement chargée de préparer un diagramme exact de la situation qui sera la leur, dans les domaines importants. «C'est à ce prix seulement que nous pourrions négocier, c'est à ce prix seulement que les Jurassiens pourront enfin se réconcilier» concluait Roger Schaffter.

Mesdames et Messieurs, vingt ans après, ces exigences deviennent heureusement réalité et le travail pourra enfin commencer. Ce travail demandera, de la part des Jurassiens, un grand sens des responsabilités historiques et politiques, une vision d'avenir, du courage. La remise à plat de la souveraineté cantonale, si chèrement acquise voilà trente-deux ans, ce n'est pas rien en effet. C'est pourtant à cette aune-là que, de l'extérieur, on jugera la réelle volonté – dont nous ne doutons pas – des autorités et de la population de la République et Canton du Jura d'édifier une nouvelle maison jurassienne dans laquelle toutes les sensibilités pourront s'épanouir.

Le partage de souveraineté ne va pas sans remise en cause d'acquis, d'habitudes, de routine. S'élever en dessus des contingences, voir loin, avoir de l'ambition pour permettre au Pays jurassien de renouer avec son destin : voilà la

lourde mission qui attend les autorités jurassiennes dans les mois et les années à venir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'aboutissement de ce processus débouchera sur l'énoncé d'une offre permanente de partage de la souveraineté, en mesure de l'emporter, chez une majorité de citoyennes et de citoyens du Jura méridional, lorsqu'elle sera mise dans la balance avec les effets du statut particulier dont le canton de Berne a doté les districts méridionaux. Il n'est pas plus bel espoir qui puisse fleurir en ce jour de commémoration du 32<sup>e</sup> anniversaire du plébiscite d'autodétermination du 23 juin 1974.

**Le président :** Mesdames et Messieurs, je vous ferai simplement remarquer que nous venons de vivre un moment historique puisque, pour la première fois depuis l'entrée en souveraineté, un député du Jura-Sud, donc un député bernois, s'est exprimé à la tribune du Parlement jurassien !

**M. Jean-Marie Koller,** observateur de Sorvilier : La loi «Un seul Jura» constitue une avancée significative dans la Question jurassienne. Les autonomistes du Jura méridional peuvent s'en dire pleinement satisfaits. Unaniment derrière l'initiative populaire lancée en 2002 par le Mouvement autonomiste jurassien, ils trouvent dans l'aboutissement législatif d'aujourd'hui la réponse adéquate à leurs attentes légitimes.

L'initiative «Un seul Jura», on le sait, a provoqué quelques remous dans les milieux hostiles au dialogue interjurassien. Pas grand monde à vrai dire. Elle a par contre suscité un intérêt positif auprès des milieux économiques et politiques modérés. Cette initiative avait le mérite de clarifier la situation : désormais, à travers la loi «Un seul Jura» et le mandat confié à l'Assemblée interjurassienne, la reconstitution de l'unité du Jura n'est pas un vague objectif déclamatoire de rapports annuels, certes intéressants mais sans effet sur les pouvoirs concernés, en particulier régionaux. Au surplus, l'idée la plus répandue dans les vallées du sud est que l'Assemblée interjurassienne courait à sa perte sans la démarche inscrite dans l'initiative «Un seul Jura».

On a tout entendu à propos d'«Un seul Jura». Tout à peu près faux. Et les résultats des élections du 9 avril sont là pour le prouver. Une proposition politique huée par le peuple, pilonnée par les tenants du statu quo, discréditée par les journaux, ne devait-elle pas avoir des conséquences électorales catastrophiques pour ses défenseurs ? Rien de tout cela, le contraire même. Un succès probant, voire historique, des listes autonomistes. Un résultat qui tient certes à l'action des personnalités en course, et cela n'est pas étonnant, mais aussi au fait que l'idée même de l'autonomie progresse sous l'impulsion d'un mouvement qui ne cache pas ses intentions, discute, débat, s'oppose, revendique. Honnêtement parce qu'ouvertement. Cela n'a pas été suffisamment dit mais la composition de la députation autonomiste, alors que le maire de Moutier est devenu le leader incontesté de la région, est impressionnante par son origine : quatre députés, tous les quatre figurant parmi les plus hauts dirigeants du mouvement autonomiste, dont son président. Deux et deux font quatre et voilà un mérite incontestable !

Nous sommes devant une situation tout à fait réjouissante. D'une part, un mandat est confié à l'AIJ, qui porte sur l'institution d'une nouvelle entité cantonale des six districts francophones, cela dans le cadre d'une loi admise par les deux Etats cantonaux concernés, sous l'égide de la Confédéra-

tion. Institutionnellement excellent. Unique et original. D'autre part, un élargissement sensible du débat sur la communauté d'intérêt et de destin des deux parties du Jura, grâce principalement à l'action des autonomistes dans la démocratie locale, en prise directe avec les préoccupations des gens : maires de plus en plus nombreux, conseillers communaux, animateurs associatifs. Le Jura-Sud n'est plus inerte, il bouge, il bougera encore.

Institutions communes, développement de la réflexion culturelle et identitaire (le Conseil du Jura bernois est là pour ça), continuité du débat institutionnel, implication jurassienne massive dans la démocratie de proximité, voilà des éléments qui laissent augurer du meilleur avenir. Ce soir même, demain, dans les semaines qui viennent comme dans les mois passés, des responsables autonomistes et antiséparatistes se rencontreront, discrètement ou ouvertement, poursuivront un tête-à-tête qui ouvre des horizons. Parmi eux s'expriment des pragmatiques, des dogmatiques ou des idéalistes. Ce qui fait leur qualité, c'est leur sincérité, leur capacité à « toujours remonter la terre », comme disait Roland Béguelin. Soyons optimistes, encourageons les contacts officiels et amicaux, affirmons clairement nos idées. La vérité dite est toujours gagnante. Les obstacles, on le sait bien, jusqu'à la reconstitution de l'unité du Jura, sont encore nombreux; quelques-uns sont peut-être même infranchissables. Il nous faudra les éviter et reprendre le chemin de la coopération jusqu'à cette communauté de destin qu'au fond de soi-même personne ne conteste. Je suis du Jura-Sud, du Jura méridional ou du « Jura bernois », peu importe : j'essaie d'en défendre au mieux les intérêts. Sans grand risque de me tromper, ma région aspirera de plus en plus à l'autonomie qui lui fait défaut. Le canton du Jura l'invitera à étudier une proposition de partage de souveraineté. Tous, y compris les jeunes de l'UDC, ont indiqué qu'ils l'examineraient avec sérieux. C'est un bon signe. Une attitude qui sonne la fin d'une idéologie toute tournée vers le rejet du Jura République comme partenaire possible pour l'avenir. « Un seul Jura » jouera pleinement un rôle qu'on lui reconnaîtra comme étant historique. Un jour nouveau s'est levé. Je m'en félicite avec vous et vous remercie d'y avoir contribué.

**M. Jean-François Roth**, ministre de la Coopération : Je crois que les propos que vous avez tenus à cette tribune le démontrent, on sent bien qu'on se trouve, comme cela a été le cas par le passé quelquefois, à un moment charnière de notre Histoire jurassienne et de la Question jurassienne sur le plan plus politique.

On se trouve à un moment charnière parce qu'on retient un peu son souffle devant des travaux qui vont débiter à l'Assemblée interjurassienne et dont on ne connaît naturellement pas ni le cheminement, ni le résultat. Mais le cadre qui a été fixé maintenant, en particulier par le mandat attribué à l'Assemblée interjurassienne et la loi « Un seul Jura », est là aussi pour faire en sorte que cette Assemblée puisse guider ses travaux et les contenir dans ce que les uns et les autres ont souhaité, à savoir étudier et envisager différentes pistes parmi lesquelles celle qui nous tient, à nous, le plus à cœur, un canton à six districts. On retient son souffle et on espère que l'Assemblée interjurassienne pourra travailler dans de bonnes conditions, avec sérieux mais célérité aussi et sérénité.

Bien sûr que, dans l'intervalle, tout le monde a intérêt à ce que le rapprochement puisse se poursuivre, que les initiatives que note aujourd'hui le rapport du 23 juin puissent se développer encore et se multiplier tant il est vrai que ce sont

quand même ces rapprochements-là et les rapprochements personnels qui fournissent le meilleur terreau à la constitution d'une communauté d'intérêt, éventuellement d'une communauté de destin.

Un mot peut-être à Monsieur le député Jeanbourquin qui s'est montré particulièrement original dans ses propositions ce matin et qui invite le Gouvernement à formuler sans tarder une offre de souveraineté et illico presto aussi à dissoudre toutes les institutions – si j'ai bien compris, ce qui naturellement ne pourrait pas aller sans autre, Monsieur le Député, et vous le savez bien – et puis, en même temps, qu'il se déclare prêt, sous une initiative qu'il serait appelé à formuler, à accueillir une partie seulement du Jura bernois. C'est ce que j'ai retenu des propositions formulées par Monsieur Jeanbourquin. Je vous dirais, Monsieur le Député, que le Gouvernement ne partage pas ce point de vue, au risque de vous décevoir sans doute puisque c'est votre idée. Nous espérons vivement que la formulation de l'offre que le Gouvernement sera appelé à faire puisse tenir compte précisément – et c'est ce cheminement-là que nous avons voulu – de l'étude ou des études conduites par l'Assemblée interjurassienne. Il faudra aussi examiner le bilan qu'elle en tire elle-même. Et puis, naturellement, du point de vue du signal politique, je pense qu'il ne serait absolument pas approprié que le Gouvernement entreprenne maintenant des démarches s'agissant d'une partition partielle du Jura bernois dès lors que nous avons placé tous nos espoirs et en même temps tout notre poids, comme canton institué, dans l'étude de ce que pourrait être un canton à six districts. Donc, c'est cela en réalité notre but.

Pour le reste, le Gouvernement a enregistré les propositions, les réflexions et les suggestions des uns et des autres. Je ne doute pas qu'après le départ des ministres et en particulier de celui qui a conduit les affaires interjurassiennes jusqu'ici, il continuera d'en faire son miel. Nous avons donc pris note des propositions que vous faites et je remercie aussi les députés qui m'ont remercié.

**Le président** : Nous sommes arrivés au terme de l'examen du rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura. Je vous accorde une pause jusqu'à 10.45 heures. Je rappelle aux membres du Bureau que nous nous réunissons dans la salle d'à côté.

*(La séance est suspendue durant vingt minutes.)*

## **7. Modification du décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (première lecture)**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

*arrête :*

I.

Le décret du 7 mai 1981 concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1) est modifié comme il suit :

Préambule

Ajouter :

vu l'article 59, alinéa 2, de la loi d'organisation judiciaire du 23 février 2000 (RSJU 181.1),

Titre de la section 1 (nouvelle teneur)

SECTION 1 : Juges non permanents et juges suppléants du Tribunal cantonal

Article premier (nouvelle teneur)

Activité professionnelle non rétribuée par l'Etat

a) Audience

Les juges non permanents et les juges suppléants, qui exercent une activité professionnelle non rétribuée par l'Etat, ont droit aux indemnités suivantes :

- a) 400 francs pour une audience d'une journée mais de cinq heures au moins;
- b) 250 francs pour une audience d'une demi-journée mais de trois heures au moins;
- c) 70 francs par heure d'audience lorsque celle-ci est d'une durée inférieure à trois heures.

Article 2 (nouvelle teneur)

b) Autres activités

Les juges ont droit à une indemnité de 70 francs par heure de travail dans les cas suivants :

- a) travail de préparation des audiences;
- b) affaires qui se traitent par voie de circulation;
- c) affaires dans lesquelles un juge procède seul à certains actes de procédure.

Article 3 (nouvelle teneur)

Activité professionnelle rétribuée par l'Etat

a) Audience

<sup>1</sup> Les juges non permanents et les juges suppléants, qui exercent une activité professionnelle rétribuée par l'Etat, ont droit aux indemnités suivantes :

- a) 140 francs pour une audience d'une journée mais de cinq heures au moins;
- b) 85 francs pour une audience d'une demi-journée mais de trois heures au moins;
- c) 25 francs par heure d'audience lorsque celle-ci est d'une durée inférieure à trois heures.

b) Autres activités

<sup>2</sup> Pour les activités mentionnées à l'article 2, l'indemnité est de 25 francs par heure de travail.

SECTION 1bis (nouvelle)

SECTION 1bis : Juges extraordinaires

Article 3a (nouveau)

Fixation de l'indemnité

<sup>1</sup> Les juges extraordinaires qui exercent une activité professionnelle non rétribuée par l'Etat sont indemnisés, prorata temporis, sur la base du traitement octroyé aux magistrats du tribunal dans lequel ils sont engagés.

<sup>2</sup> Les juges extraordinaires qui exercent une activité professionnelle rétribuée par l'Etat ont droit à une indemnité calculée, prorata temporis, sur la base de la différence entre leur traitement et celui des magistrats du tribunal dans lequel ils sont engagés.

Titre de la section 2 (nouvelle teneur)

SECTION 2 : Conseil de surveillance de la magistrature, Chambre des avocats, Chambre des notaires, commission des examens d'avocat, commission des examens de notaire

Article 4 (nouvelle teneur)

Conseil et Chambres

<sup>1</sup> Le président, les membres, suppléants et secrétaires du Conseil de surveillance de la magistrature, de la Chambre des avocats et de la Chambre des notaires sont indemnisés, selon leur statut, conformément aux dispositions de la section 1.

<sup>2</sup> L'article 3, alinéa 2, de l'arrêté du 23 novembre 1989 fixant le traitement des membres du Gouvernement (RSJU 173.411.1) est applicable par analogie aux membres du Gouvernement qui siègent dans les organes mentionnés à l'alinéa 1.

Titre de la section 3 (nouvelle teneur)

SECTION 3 : Assesseurs

Article 6 (nouvelle teneur)

Montant de l'indemnité

a) Audience

Les assesseurs ont droit aux indemnités suivantes :

- a) 240 francs pour une audience d'une journée mais de cinq heures au moins;
- b) 140 francs pour une audience d'une demi-journée mais de trois heures au moins;
- c) 40 francs par heure d'audience lorsque celle-ci est d'une durée inférieure à trois heures.

Articles 7 et 8

(Abrogés)

Article 9 (nouvelle teneur)

b) Etude des dossiers

Pour l'étude des dossiers, les assesseurs ont droit à une indemnité de 40 francs par heure de travail.

Article 9a

(Abrogé)

Article 11, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Les personnes mentionnées dans le présent décret, ainsi que les remplaçants des magistrats et fonctionnaires judiciaires, ont droit à l'indemnité kilométrique fixée à l'article 6, alinéa 2, de l'ordonnance du 21 mai 1991 concernant le remboursement des dépenses des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (RSJU 173.461).

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

**Mme Marie-Noëlle Willemin** (PDC), au nom la commission de gestion et des finances : La révision partielle du décret qui vous est soumise aujourd'hui est consécutive à l'adoption par le Parlement de la loi d'organisation judiciaire du 23 février 2000. Cette nouvelle organisation judiciaire



cantonale a en effet modifié sensiblement le statut des juges jurassiens.

La complexité du statut de nos juges est due en particulier à l'organisation du Tribunal cantonal. Les cinq juges permanents ne suffisent pas pour exécuter correctement toutes les tâches qui se présentent. Pour cette raison, il est fait appel à des auxiliaires, qui sont des juges non permanents, tantôt suppléants, mais qui peuvent également officier en tant que juges extraordinaires.

La loi exige que les juges qui exercent une activité au Tribunal cantonal aient une formation juridique complète, c'est-à-dire qu'ils soient titulaires d'un brevet d'avocat ou de notaire. Les juges assesseurs qui siègent au Tribunal de première instance ont, par suite de la centralisation de la justice, considérablement diminué.

La rétribution des juges doit tenir compte d'une formation juridique complète. De plus, il est opportun d'unifier le mode d'indemnisation des assesseurs des autorités judiciaires de première instance, qui n'ont pas été adaptées depuis qu'elles ont été décidées en 1981. Un mode d'indemnisation uniforme des personnes qui siègent dans des organes administratifs en relation avec l'organisation ou le fonctionnement de la justice doit aussi être adapté, comme le préconise le Gouvernement.

Les incidences financières de toutes ces adaptations basées sur la masse de travail équivalente à l'année 2005 représentent un montant annuel de 29'200 francs.

Si l'article premier concernant les juges qui ont leur activité principale non rétribuée par l'Etat n'a pas posé de problème dans l'ensemble des groupes, il n'en a pas été de même pour l'article 3 concernant les juges rétribués par l'Etat. Il est possible que certaines personnes montent à la tribune pour faire valoir leurs remarques et présentent éventuellement des propositions d'amendement, notamment pour les articles 3 et 4.

Lors de la présentation en commission, de nombreuses questions ont été posées au ministre Gérald Schaller, porteur du dossier. Il a répondu avec conviction et satisfaction à toutes les interrogations des commissaires, qui ont pu ainsi se forger une opinion.

Aussi, la majorité de la commission vous propose d'entrer en matière sur la révision partielle de ce décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux et bien entendu de l'accepter. Le groupe PDC acceptera également la révision de ce décret.

**M. Rémy Meury (CS-POP)**, président de groupe : Notre groupe acceptera l'entrée en matière sur cet objet. Nous considérons en effet qu'il est légitime que les indemnités versées par l'Etat subissent régulièrement des adaptations, ne serait-ce qu'en regard du coût de la vie.

Nous espérons d'ailleurs que le même type de réflexion est en cours pour l'ensemble des indemnités versées par l'Etat tant les disparités sont manifestes.

Pour le cas qui nous concerne, depuis 1981, ces adaptations n'ont plus été effectuées. Ce qui nous dérange quelque peu, c'est que les adaptations proposées ne répondent pas une règle précise. Pour les juges n'ayant pas d'activité rétribuée par l'Etat, les indemnités sont multipliées par 2,5; pour les juges occupant une activité rétribuée par l'Etat, cette adaptation répond à un coefficient de 1,7 alors que les assesseurs verront leurs indemnités multipliées par 2.

Nous estimons que cette absence de règle n'est pas tout à fait correcte. Ceci pourrait être réglé par l'introduction d'un article prévoyant une indexation automatique des indemnités prévues dans le règlement, comme le proposait d'ailleurs une note de la Trésorerie générale qui n'a finalement pas été retenue. Nous demandons donc formellement que la CGF étudie, pour la deuxième lecture, l'introduction d'un tel article. Cela permettrait d'éviter des discussions assez pénibles qui s'intéressent davantage aux personnes qui toucheront les indemnités qu'au principe même de leur adaptation.

Ceci dit, la discussion a permis à certains en CGF de rappeler les conditions difficiles dans lesquelles vivent la plupart des avocats jurassiens, à tel point que je suis persuadé que nombre d'entre eux présents dans cette salle voteront avec enthousiasme la motion de Pierre-André Comte sur l'instauration de salaires minimums dans tous les secteurs, y compris le leur !

**M. Gérald Schaller**, ministre de la Justice : Je constate avec satisfaction que l'entrée en matière sur cette proposition de modification du décret n'est pas contestée et je vous recommande donc d'accepter celle-ci ainsi que les propositions qui vous sont faites par le Gouvernement.

Comme l'a indiqué ou rappelé la rapporteure de la commission, il s'agit ici principalement d'adapter ces indemnités en tenant compte du renchérissement survenu depuis 1981, date d'adoption de ce décret, dès lors que ces indemnités n'avaient plus été revues depuis ce moment-là.

D'autre part, il s'agit également de prendre en considération les changements survenus à la suite de la réforme de la justice de première instance, qui a eu pour effet de professionnaliser la fonction de juge non permanent, juge suppléant au Tribunal cantonal, puisque dorénavant, pour pouvoir occuper de telles fonctions, il faut être au bénéfice d'une formation juridique complète, accompagnée d'un brevet d'avocat ou de notaire.

Les propositions d'adaptation des indemnités qui vous sont faites tiennent compte à la fois de ce besoin de professionnalisation et, pour ce qui est des juges qui sont déjà rétribués par l'Etat à un autre titre, le Gouvernement a appliqué la règle générale de la simple indexation des indemnités initialement fixées.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, en première lecture, la modification du décret est adoptée par 40 députés.*

## **8. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2005**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2005 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :            Le vice-chancelier d'Etat :  
Charles Juillard        Jean-Claude Montavon

**M. Jean-Michel Conti** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : La CGF, de façon unanime, vous recommande d'accepter l'entrée en matière relative aux comptes 2005 de l'Etat jurassien et de voter l'arrêté y relatif.

Le compte de fonctionnement, le financement et l'augmentation de la fortune sont fortement influencés par le capital reçu de la BNS et la mise en provision de la part à verser aux communes. Les comptes 2005 de l'Etat présentent un bénéfice record de 209,5 millions de francs. Ce résultat est dû au capital reçu de la BNS. Sans tenir compte de ce facteur extraordinaire, les comptes boucleraient sur un excédent de charges de 8,9 millions de francs. Comparable à 2004 et en amélioration par rapport au budget 2005 puisque le budget prévoyait 12,7 millions. Constat : l'Etat reste confronté à un déficit structurel de l'ordre de 10 millions de francs.

Concernant les charges et leur évolution, si l'on ne tient pas compte des écritures purement comptables (amortissements, attributions aux fonds), neutres (subventions redistribuées) ou extraordinaires (provisions), les charges réelles sont inférieures de 0,1 % au budget et en progression de 1,7 % par rapport aux comptes 2004. La mise en œuvre de mesures de correction adoptées à fin 2003 a porté ses fruits, relativement, mais a porté ses fruits tout de même dans le secteur des biens, services et marchandises et dans celui des subventions. Les charges de personnel, qui s'élèvent à 221,4 millions de francs, sont, elles, plus élevées que prévu au budget, à raison de 2,1 %. Cela tient d'une part à la réalisation très très très partielle des économies escomptées sur la masse salariale du personnel administratif et enseignant et d'autre part à l'augmentation du nombre de postes pour les fouilles A16 et à l'Ecole des soins infirmiers du Jura. La diminution qui apparaît dans l'effectif du personnel administratif n'en est en fait pas une. Pourquoi ? Il faut tenir compte qu'une trentaine de postes a été externalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (le personnel de l'Institut agricole à la Fondation rurale interjurassienne et le personnel HES-S2 de l'Ecole de soins infirmiers à la HE-ARC). La principale augmentation par rapport au budget concerne l'Ecole de soins infirmiers en raison de l'ouverture de classes à la rentrée d'août 2005. La diminution des postes d'enseignants est en partie liée à l'évolution démographique.

Relativement à l'évolution des revenus, si l'on ne tient pas compte des produits extraordinaires (or BNS en 2005 et, faut-il le rappeler, actions FMB 2004, donc deux opérations extraordinaires) et des écritures neutres du point de vue du résultat, les revenus augmentent de 2 % par rapport aux comptes 2004 et sont supérieurs de 1,1 % par rapport au budget.

La forte augmentation globale des impôts, vous l'aurez constaté, est surtout due au changement de la quotité d'impôt en 2005. L'écart négatif par rapport au budget pour

l'impôt des personnes physiques, toutefois moins important qu'en 2004, est plus que compensé par des rentrées supérieures pour les personnes morales.

Les emprunts échus en 2005 ont été remboursés. La réduction de la dette va se poursuivre jusqu'en 2008, entraînant une diminution des charges d'intérêts mais qui permettra de compenser le manque à gagner enregistré au niveau des bénéficiaires distribués par la BNS.

Relativement aux investissements, vous aurez constaté que ces derniers, réalisés sur le territoire cantonal, représentent 166,3 millions de francs, d'où une sous-utilisation par rapport au budget. Elle est due pour moitié à l'A16. Il y a aussi une sous-utilisation à l'informatique et aux routes cantonales.

Pour terminer ce rapport d'entrée en matière – qui peut être discuté mais qui ne prête pas à discussion puisque la commission est unanime pour vous recommander de l'accepter – j'aimerais peut-être faire une réflexion. Cela a déjà été abordé ce matin par la question de Benoît Gogniat et la réponse du ministre dans le cadre des questions orales mais c'est un point très très important, en abordant les comptes 2005 pour faire la transition avec ce qui se passe et ce qui se passera, d'apporter une réflexion concernant l'introduction de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons. C'est un élément très important pour notre Canton et ce débat, cette question doit être l'occasion d'un réexamen de certaines prestations publiques ainsi que des structures et des procédures actuelles qui y sont liées.

Le canton du Jura, notre canton, devrait finalement rejoindre les rangs des cantons perdants de la nouvelle péréquation financière, selon le bilan actualisé des effets de la réforme. Tous les cantons romands, à l'exception du Valais, voient en outre leur situation péjorée. Par exemple Vaud ne devrait toucher que 1,3 millions de plus au lieu de 36,2 millions; Fribourg 30,6 millions au lieu de 44,1 millions; Neuchâtel 12,2 millions au lieu de 13,9 millions; le Jura, pour ce qui nous concerne, cela a été dit, 9,1 millions au lieu de 11,5 millions. On perd donc 2 millions. Ces chiffres – je le concède à ceux qui donnent des explications mais je donne rendez-vous au résultat – ne sont toutefois pas définitifs. Cela a été confirmé ce matin par le ministre. Ils pourront encore subir des modifications, notamment via l'actualisation de données en vue du projet que le Conseil fédéral mettra en consultation. Toujours est-il qu'on savait – car cela avait été annoncé – que les calculs qui ont servi de base à l'élaboration de ce vaste projet de revitalisation du fédéralisme n'étaient que provisoires. Mais comme ils étaient plutôt favorables aux cantons considérés comme financièrement faibles, ce qui est le cas de la plupart des cantons romands, cela a facilité l'acceptation du projet lors de la votation populaire du 28 novembre 2004. On donne des chiffres, le peuple se prononce sur la base de chiffres, on dit oui et, après, les chiffres se modifient ou on les modifie ! Les nouveaux calculs sont si différents des précédents (qui, eux-mêmes, divergeaient déjà sensiblement de toutes les premières estimations) qu'il y a de quoi être perplexe ! Alors, pour rebondir sur ce qu'a dit le ministre dans sa réponse à la question orale, je pense qu'effectivement nous devons toutes et tous, élus cantonaux (Parlement, Gouvernement actuel et futur et parlementaires fédéraux jurassiens), être attentifs à cette problématique parce qu'il y va évidemment de l'intérêt bien compris de notre Canton et des cantons romands, desquels évidemment le canton du Jura fait partie puisque, d'après les chiffres actuels qui seront peut-être encore modifiés, seul

le Valais s'en tire correctement pour ce qui est donc des cantons romands.

Voilà, sur ces considérations, qui ne pourront pas être contestées parce qu'elles sont absolument établies sur la base de documents officiels dont j'ai fait état, je ne peux, au nom de la CGF, que vous recommander unanimement l'entrée en matière des comptes 2005 et je vous en remercie.

**M. Vincent Theurillat (PCSI) :** Les comptes 2005 présentent un déficit réel de 8,9 millions alors qu'il était prévu 12,7 millions au budget. Cela représente une embellie de près de 4 millions de francs. Les charges sont globalement maîtrisées et les revenus sont en augmentation.

Notre groupe est satisfait de cette situation. Préoccupation par contre du groupe PCSI au sujet de la difficulté du Gouvernement et du Parlement de mettre en œuvre les mesures d'économies relatives aux charges du personnel.

S'agissant de la manne bienvenue de la Confédération, elle nous permettra de souffler un peu mais ne résoudra pas nos difficultés. Le déficit structurel de 10 millions est à nouveau confirmé. Le résorber demandera beaucoup d'inventivité et de ténacité. Les dernières informations en matière de nouvelle péréquation financière fédérale ainsi que la hausse des taux d'intérêt ne seront que difficultés supplémentaires.

Sur ce constat, notre groupe acceptera les comptes 2005 tels que présentés, avec remerciements aux acteurs concernés.

**M. Ami Lièvre (PS) :** Comme en 2004, des rentrées exceptionnelles ont influencé les comptes 2005 de manière importante. En faisant abstraction de ce facteur extraordinaire, les comptes boucleraient (cela a été dit plusieurs fois déjà) avec un excédent de charges de 8,9 millions, comme en 2004, ce qui fait dire au Gouvernement que le Canton reste confronté à un déficit structurel de 10 millions de francs. Et pourtant, même sans ces rentrées exceptionnelles, le degré d'autofinancement reste, comme en 2004, au-dessus de 60 % puisqu'il atteint cette année 64,1 % alors que le budget prévoyait 47,1 %.

Je rappelle de plus que les diminutions de rentrées fiscales déjà en vigueur à ce jour ont provoqué un manque à gagner de plus de 11 millions de francs pour la caisse de l'Etat en 2005, et cela sans tenir compte d'autres réductions décidées par le Parlement touchant les taxes de succession, les droits de mutations ou les impositions spéciales. Dans le même temps, une fortune de 220 millions de francs a pu être constituée et 40 millions être attribués aux communes dans le cadre de l'opération «or de la BNS». Ces chiffres permettent, à notre sens, de relativiser le pessimisme manifesté par le ministre des Finances à l'occasion de chaque présentation du budget et des comptes.

Ces nuances étant apportées, nous sommes bien conscients qu'il convient de ne pas relâcher notre attention sur la nécessité de faire des économies supplémentaires même si, dans ce domaine, et les comptes le mettent en évidence, beaucoup a été fait. Ceci est notamment vrai dans le domaine des biens, services et marchandises (cela a été dit également) dont le résultat correspond au budget, inférieurs, rappelons-le, de plus de 700.000 francs à celui de 2004 et dans le domaine des subventions, inférieures de 2,3 % aux prévisions.

Demeure l'obsessionnelle question de la réduction des effectifs de l'administration et des enseignants, qui reste la préoccupation majeure d'une partie de ce Parlement et qu'il a concrétisée dans le budget 2006 par des propositions de diminution de la masse salariale de la fonction publique. Dans ce contexte et pour ce qui concerne le groupe socialiste, c'est au contraire un processus de concertation patiente, dans le respect des personnes concernées, qui doit être privilégié. A cet égard, la démarche entreprise par le Gouvernement, même si elle ne donne pas de résultat spectaculaire, ce qui est à notre sens illusoire d'ailleurs, a notre soutien.

D'autre part, la nouvelle péréquation financière, qui vient d'être largement évoquée, entre la Confédération et les cantons, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2008, engendrera d'importants travaux d'adaptation au niveau cantonal. Elle sera une occasion complémentaire pour réexaminer sereinement (j'insiste) certaines structures mises en place jadis et qui pourront être adaptées. Dans tous les cas de figure, cette nouvelle répartition des tâches devrait normalement (soyons prudents) provoquer une rentrée d'argent supplémentaire pour le Canton même si les montants prévus par l'administration fédérale fluctuent d'une année à l'autre de manière inquiétante et que cette somme, pour l'instant, est essentiellement le fait de la problématique dite des cas de rigueur évoquée ce matin lors de la question orale de Benoît Gogniat.

Notre groupe pense enfin que la vraie question reste celle des salaires pratiqués dans ce Canton qui voit l'impôt des personnes physiques être inférieur de 2,4 millions par rapport aux prévisions budgétaires et dans le même temps l'impôt sur le bénéfice des SA et Sàrl progresser de près de 6 millions entre 2004 et 2005. Si cette progression est en soi réjouissante et est le reflet d'une certaine reprise économique, des salaires de 2300 francs, tels qu'ils sont encore pratiqués dans notre Canton, sont inacceptables ! Pour l'heure, le groupe socialiste acceptera les comptes et l'arrêté y relatif.

**M. Raphaël Schneider (PLR) :** Notre collègue Jean-Michel Conti, président de la CGF, ayant commenté les comptes de manière exhaustive, nous n'intervenons ici que sur quelques points bien précis afin d'éviter les redites.

Notre groupe a pris connaissance évidemment avec grande attention des comptes 2005. Alors même que ceux-ci présentent (cela a déjà été dit), sans le produit de l'or de la BNS, un déficit de 8,9 millions en lieu et place du montant de 12,7 millions budgété, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce résultat. Contrairement à un budget, puisque l'on peut difficilement influencer les chiffres des comptes, je peux d'ores et déjà vous dire que, sans enthousiasme, la grande majorité du groupe PLR acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté relatif aux comptes 2005.

Au temps de la prohibition, on entendait souvent cette phrase : «Ça ressemble à de l'alcool mais ça n'est pas de l'alcool!». Plus récemment, une grande marque de bière nous servait le slogan : «Ça ressemble à de la bière mais ça n'est pas de la bière!». Dans le sujet qui nous occupe, on pourrait dire que cela ressemble à une embellie, à une bonne cuvée, mais, au final, ces comptes sont, selon nous, plus proches d'une mise en bière !

En effet, alors même que l'on aurait tendance à se congratuler sur ces comptes, gardons à l'œil le déficit structurel de 10 millions de francs. Le grand argentier ne manquera pas de rappeler que le Parlement a refusé des propositions

d'économies. Il n'en demeure pas moins qu'à l'inverse, il y a 16 postes administratifs de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005 !

N'oublions pas non plus que nous avons puisé le montant de 3'750'000 francs dans la provision pour charges futures. Certes, c'était budgété mais, fin 2007, cette réserve sera épuisée !

Il y a de bonnes surprises, c'est vrai, mais certaines résultent de retards dans quelques tâches, donc des coûts supplémentaires pour les prochaines années. Par exemple le retard dans le projet «CAPTIF» qui laisse apparaître une différence de 733'000 francs.

Pour cette législature, le Gouvernement semble donc se satisfaire de la situation et la prochaine législature ramassera les pots cassés ! En somme : après nous le déluge, mais Noé y pourvoira !

Pour conclure et en ce qui concerne le rapport d'audit, nous remercions le CFI pour ses remarques pertinentes et pour son suivi dans ce rapport.

**M. Rémy Meury** (CS-POP), président de groupe : Les comptes 2005 bouclent, grâce à l'or de la BNS, avec un bénéfice record de 209 millions. Evidemment, je vais citer des chiffres qui l'ont déjà été. On a reçu les mêmes comptes, avec les mêmes chiffres. Sans cet élément (cela a déjà été dit), le déficit aurait atteint 8,8 millions de francs, c'est-à-dire 30 % de moins que celui porté au budget qui était de 12,7 millions. D'emblée, à l'annonce de ces résultats, le ministre des Finances y est allé de sa rengaine habituelle : il faudra économiser ! Et il suffisait de suivre son regard pour savoir où !

Pourtant, les finances cantonales ne se portent pas si mal que ça. Elles ont certes encore besoin de soins. Mais cela ne justifie pas la sinistrose qu'affichera dans quelques minutes le ministre Gérald Schaller ! Je ne vais pas l'en blâmer, c'est la dernière fois qu'il peut nous jouer cette scène ! (Rires.)

Reprenons cependant quelques éléments chiffrés.

Le plan financier 2004-2007 prévoyait pour chacune des quatre années des déficits dépassant allégrement les 20 millions de francs. Ce constat amenait le Gouvernement à proposer des mesures de corrections, dont celles touchant la masse salariale représentaient la plus grande part. Mais si l'on se base sur les chiffres désormais connus, on doit bien constater que le chef des finances cantonales s'était proprement planté en 2003 !

Sans tenir compte des rentrées extraordinaires que représentent la vente des actions FMB et le produit de l'or de la BNS, on constate que les comptes 2004 et 2005 bouclent avec des déficits respectivement de 7,0 et 6,6 millions inférieurs à ceux prévus par le plan financier, avec les économies que l'on espérait réaliser par l'introduction des différentes mesures de corrections. Or, à propos de ces mesures annoncées en 2003, pratiquement aucune n'a été appliquée, suite à des décisions du Parlement ou à des impossibilités d'introduction constatées ultérieurement. De ce point de vue, on ne peut donc pas dire que les déficits de 2004 et 2005 sont catastrophiques en regard de ce que l'on redoutait dans le plan financier. Et ceci, je le rappelle, sans tenir compte des rentrées extraordinaires FMB ou BNS.

Si l'on se réfère ensuite à un autre paramètre qui justifiait, aux yeux du Gouvernement, des mesures strictes, à savoir la dette cantonale, on constate là aussi que les prévisions ne se sont pas réalisées puisque le plan financier estimait qu'elle allait passer à environ 600 millions en 2007. Or, grâce à ces

rentrées extraordinaires, on sait aujourd'hui qu'elle diminuera fortement pour s'établir à un peu moins de 200 millions.

Pour terminer, le dernier facteur généralement utilisé par le Gouvernement pour définir la santé des finances cantonales est le degré d'autofinancement. Il a fixé celui-ci à 60 % à moyen terme comme objectif minimum. Or, il a atteint, grâce à ces rentrées extraordinaires, 181 % pour les huit dernières années pour établir une moyenne au-delà de 85 % depuis l'entrée en souveraineté. Et si l'on retire ces rentrées extraordinaires, Ami Lièvre l'a dit tout à l'heure, l'objectif de 60 % est également atteint.

Ces indicateurs sont clairs : le plan financier 2004-2007 est obsolète, il ne peut plus constituer une référence. On doit l'abandonner dans son intégralité et reprendre la réflexion dès ce jour à zéro. Ceci d'autant plus que nous avons aujourd'hui des informations plus précises et peut-être moins réjouissantes en ce qui concerne la nouvelle péréquation financière fédérale, mais dont les effets néfastes risquent d'être ressentis dans vingt-cinq ans seulement en raison du système de compensation pour cas de rigueur.

Le Gouvernement planche déjà sur l'élaboration du prochain budget. Le nouveau Gouvernement devra rapidement lancer la réflexion sur le plan financier 2008-2011. On peut s'attendre à ce que la recherche d'économies préside à cette réflexion. Mais il serait malhonnête, après l'exercice qui montre que les économies sur la masse salariale ne sont pas si aisées à réaliser, de revenir simplement avec des modifications d'échelles de traitements pour l'ensemble de la fonction publique. Il n'est pas inutile – et les membres de la CGF connaissent bien ces chiffres – d'indiquer ici que, depuis 1981, la masse salariale pour le personnel cantonal, administratif et enseignant, a bien sûr augmenté en chiffres absolus (c'est normal) mais la part qu'elle représente dans les charges brutes de fonctionnement est en constante diminution. Elle est passée de 54 % en 1981 à 41 % en 2004.

Si l'on veut que des économies se réalisent véritablement dans ce domaine, comme certains le souhaitent dans ce Parlement, mais en sachant de plus que ce dernier ne veut ni de mesures inégalitaires, ni de licenciements dans la fonction publique – cela a été dit et répété par les représentants de tous les groupes, ça l'est encore dans la motion no 798 de notre collègue François-Xavier Boillat dont nous débattons plus tard – il faut envisager aujourd'hui d'autres pistes. Un ministre l'a évoqué en CGF, un nouveau programme d'encouragement à la retraite anticipée mérite d'être étudié. Tant dans l'administration, où il est difficile d'envisager des diminutions d'effectifs sans licenciements, que dans l'enseignement où, de plus, la pléthore sévit de façon inquiétante.

Ces comptes, somme toute, avec ou sans rentrées extraordinaires, ne sont pas si mauvais que ça, en tous les cas pas si mauvais que prévu. L'or de la BNS, qui va permettre un temps de couvrir l'insuffisance de financement budgétaire, doit nous permettre de respirer, de réfléchir et de proposer des solutions originales qui ne répondent pas à une situation d'urgence. C'est pour notre part la leçon que nous en tirons aujourd'hui.

En ce qui concerne le rapport d'audit du CFI, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler. Cependant, en CGF, un débat a été une nouvelle fois ouvert en ce qui concerne l'exigence par le CFI de la signature d'une déclaration d'intégralité. Notre groupe y est favorable. Il nous paraît normal que le responsable d'un secteur administratif garantisse qu'il a remis l'intégralité des documents comptables à vérifier au CFI. Plus qu'une surveillance ou qu'une pression sur

le responsable administratif concerné, nous voyons dans cette démarche la séparation des tâches et la séparation des responsabilités entre l'organe de surveillance qu'est le CFI et l'organe surveillé. Nous ne voyons pas d'argument à opposer à la signature de cette déclaration. Il paraît naturel qu'un responsable administratif contrôlé par le CFI remette l'intégralité des pièces permettant la vérification comptable. Cela ne devrait donc pas être un problème que de l'assurer par la signature de la déclaration. Cette pratique est exigée par toutes les fiduciaires. La Confédération et plusieurs cantons la connaissent également. De plus, ce document, en cas de problème, ne peut pas être considéré comme un faux dans les titres, donc utilisé contre le signataire, ce qui relativise sa portée en la matière. C'est à notre sens avant tout une manière de rappeler aux chefs de service qu'ils doivent en permanence mettre en place un contrôle financier interne à leur service. C'est également permettre au CFI d'effectuer son travail en ayant la garantie d'avoir tous les renseignements nécessaires sans qu'il ait à jouer un rôle d'inquisiteur qui lui est parfois reproché. Nous sommes donc favorables à la demande du CFI réclamant la signature d'une déclaration d'intégralité.

**M. Gabriel Willemin (PDC) :** C'est avec beaucoup d'attention que le groupe PDC a étudié les comptes 2005 de la République et Canton du Jura. Le résultat exceptionnel réalisé durant l'exercice 2005 ne doit pourtant pas cacher la situation délicate dans laquelle se trouvent les finances cantonales.

En obtenant 260 millions de francs de la BNS, cela a permis de réaliser un excédent de produits durant l'année 2005 de 209 millions de francs. Difficile, avec un tel résultat, de ne pas accepter les comptes 2005. Cependant, ce résultat exceptionnel peut être mis en relation avec le résultat, aussi exceptionnel, de la votation du 21 mai 2006. En acceptant à plus de 93 % l'octroi de 40 millions de francs en faveur des communes, destinés à diminuer la dette communale, les Jurassiennes et les Jurassiens ont donné un signe clair aux élus cantonaux : rétablir le plus rapidement possible un équilibre financier et prendre des mesures pour diminuer la dette publique. Dans ce contexte, le groupe PDC poursuivra ses actions pour atteindre cet objectif.

En faisant abstraction de l'or obtenu de la BNS, l'exercice 2005 bouclerait avec un excédent de charges de 8,8 millions de francs. Ce résultat, bien que meilleur que l'excédent de charges budgété de 12,7 millions de francs, montre bien la situation financière délicate dans laquelle se trouvent nos finances. Ces dernières années, les excédents de charges accumulés ont été épongés en puisant dans des réserves qu'on n'avait jamais osé utiliser auparavant. Si nous devons recourir à ce mode de financement trop régulièrement, ce serait mettre en péril l'avenir des institutions publiques.

Le Gouvernement, conscient de cette situation, a proposé des mesures de correction qui ont été partiellement réalisées. En commission de gestion et des finances, Gérald Schaller a expliqué que, sur les 11,1 millions de francs d'économies prévues en 2005, seulement 5,7 millions ont été réalisés. Le groupe PDC estime qu'il faut poursuivre dans cette voie et proposer des mesures de correction annuelles tant que les comptes ne seront pas équilibrés.

Sur ce point, la situation économique actuelle est favorable à l'équilibre des comptes cantonaux et communaux. En effet, la croissance économique tend à diminuer le chômage et à augmenter les revenus, ce qui conduit à une augmentation

des revenus de l'Etat par les impôts. Dans ce contexte, il est impératif que ces produits soient destinés à équilibrer les comptes de notre Etat. Cette embellie ne doit néanmoins pas masquer les excédents de charges structurelles. Le groupe PDC demande au Gouvernement qu'il poursuive ses efforts en matière de réformes administratives et confirme son soutien dans des projets diminuant les structures organisationnelles de l'Etat.

S'agissant du problème spécifique lié au rapport d'audit concernant le bilan et en complément des propos tenus par le président de la commission de gestion et des finances, permettez-moi de vous donner la vision du groupe PDC au sujet de la déclaration d'intégralité.

Actuellement, la position de notre groupe est partagée principalement pour des problèmes d'application concrète de cette nouvelle exigence au sein des différents services administratifs. Il ne faut pas perdre de vue en effet que l'acceptation d'une telle déclaration aura pour conséquence l'aggravation notoire de la responsabilité des chefs de service. De fautive, cette responsabilité deviendrait causale, ce qui signifie en clair qu'une faute ou une négligence fautive d'un chef de service n'est plus nécessaire pour fonder sa responsabilité. Cela nous inquiète et explique notre indécision actuelle. Nous tâcherons dès lors de reprendre le débat à la lumière des principes rappelés pour nous déterminer en toute connaissance de cause.

Pour en revenir aux comptes 2005, le groupe PDC accepte majoritairement l'arrêté qui est soumis au Parlement.

Comme c'est la dernière fois qu'ils (au pluriel) présentent les comptes de la République et Canton du Jura, nous tenons à saluer l'engagement du président de la commission de gestion et des finances et celui du ministre des Finances. En tant que président de la commission, Jean-Michel Conti est particulièrement apprécié pour la manière dont il conduit les débats. Pour le ministre des Finances, sa mission a été particulièrement ardue eu égard à la situation économique difficile de ces dix dernières années. Sa force de caractère et son tempérament ont permis de limiter la détérioration inquiétante des finances cantonales. Qu'il soit chaleureusement remercié pour son engagement sans faille et les services rendus à notre Canton !

**Mme Martine Rossier (PLR) :** Je ne m'étalerai pas sur les différentes remarques qui ont été faites sur ces comptes 2005, qui laissent quand même toujours parfois très rêveurs... mais !

Dissidente dans mon groupe, je refuserai les comptes 2005 parce que je suis partisane, (depuis trop longtemps) d'économies, que je n'accepte plus les augmentations constantes d'effectifs du personnel, que dans le miroir aux alouettes des promesses jamais tenues je vois un déficit structurel inscrit pour une trop longue période encore et qui plombe l'Etat et le contribuable, ne laissant même pas entrevoir une lueur d'embellie.

Pour ces raisons et en signe de protestation, mon vote sera donc négatif sur ce sujet.

**M. Gérald Schaller,** ministre des Finances : Même si l'expression a été utilisée à plusieurs reprises par différents intervenants à cette tribune, permettez que je la reprenne à mon compte et que je dise, comme d'autres, que ces comptes 2005 affichent un bénéfice record, inégalé et certainement inégalable pour de nombreuses années ! (Rires.) Ce résultat – je tempère cela immédiatement – revêt un caractère tout

à fait extraordinaire. Tout le monde ici en est bien conscient puisqu'il fait suite à l'encaissement d'un capital de 260,4 millions de francs, qui correspondait à notre part au produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la BNS.

L'exercice 2004, lui aussi, revêtait un caractère extraordinaire puisqu'en générant une plus-value de plus de 100 millions de francs sur notre participation au capital des FMB, il avait été possible d'amortir complètement notre découvert au bilan.

La fortune reconstituée à la faveur de ces deux opérations dépasse ainsi, à fin 2005, les 220 millions de francs. Dans le même temps, des emprunts, qui étaient arrivés à échéance en 2005 pour un total de 50 millions, ont pu être remboursés. Cela a permis de poursuivre le processus de réduction de la dette qui a été ainsi ramenée à 380 millions de francs. Contrairement, comme l'a relevé Monsieur Meury, aux indications du plan financier, effectivement notre dette a pu être réduite. Pour autant, je ne crois pas qu'il faille considérer que tous les problèmes financiers de la République et Canton du Jura soient aujourd'hui résolus. Je dirais même que c'est tout le contraire. Monsieur Meury, je considère que, dans la façon dont vous interprétez, dont vous appréciez les chiffres, vous êtes un homme dangereux... (rires) parce qu'on ne peut pas dire d'une planification qu'elle doit être mise aux orties ou à la poubelle par le fait que ce qui avait été pris en considération au niveau de l'endettement ne s'est pas concrétisé. Vous savez pourquoi cela ne s'est pas concrétisé. Des éléments tout à fait extraordinaires, imprévisibles se sont produits. Lorsque nous avons élaboré les plans financiers, il n'était pas question de nous séparer de notre participation au capital des FMB et il n'était pas non plus du tout question que la Banque nationale verse à la Confédération et aux cantons les 21 milliards provenant de la vente de son or excédentaire. Ces recettes ont effectivement été réalisées, elles ont été comptabilisées. Elles ont une incidence sur notre dette. Nous nous en réjouissons. Pour autant, au niveau des charges d'exploitation, les problèmes que nous avons mis en évidence dans le cadre de la planification financière subsistent et nécessitent que des mesures soient prises.

Cette diminution de la dette pourra, et c'est heureux, se poursuivre au fur et à mesure de l'échéance de nos emprunts et, jusqu'en 2008, en prélevant sur le solde du capital en provenance de la BNS, nous pourrions réduire notre dette. Cela est nécessaire. Cela nous permettra de réduire les charges d'intérêts auxquelles nous sommes confrontés et cela nous permettra de compenser la diminution que nous enregistrons, dès cette année, de notre part aux bénéfices de la BNS. J'ai déjà expliqué que la BNS, dès le moment qu'elle s'était séparée de ce capital de 21 milliards, n'était plus en mesure de verser à la Confédération et aux cantons le rendement de ce même capital. Cela a pour conséquence, s'agissant de la République et Canton du Jura, de nous priver d'un montant annuel de 6 millions de francs, ce qui pèse lourdement sur notre compte de fonctionnement.

Ces comptes 2005 contiennent d'autres éléments extraordinaires. Il y a d'abord, comme l'a indiqué le président de la commission de gestion et des finances, la constitution d'une provision de 40 millions de francs en lien avec le montant identique qu'il était prévu de verser à l'ensemble des communes jurassiennes. Le Parlement a accepté au début de l'année la proposition du Gouvernement sur ce point; le corps électoral jurassien l'a également ratifiée le 21 mai 2006. La distribution de ces 40 millions peut désormais intervenir. C'est d'ailleurs chose faite puisque le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur de l'arrêté accepté par le corps électoral

au 16 juin et que les montants revenant à chaque commune, calculés en fonction de la population, ont pu être effectués le 16 juin dernier.

La deuxième provision qui grève ces comptes 2005 porte sur un montant de 2,1 millions de francs, qui représente la part de l'Etat au découvert de l'Hôpital du Jura conformément à l'article 99 de la loi sur les hôpitaux. Cette provision pourra être affectée sitôt après que le Parlement aura statué sur le message dont vous avez été récemment saisis par le Gouvernement sur cette question.

Comme cela a été dit, abstraction faite de ces différents éléments extraordinaires, les comptes 2005 auraient été déficitaires à hauteur de 8,9 millions. Cela représente certes une amélioration par rapport au budget qui tablait sur un excédent de charges de 12,7 millions de francs. Contrairement à ce qu'a indiqué Monsieur le député Meury, l'amélioration n'est pas de 30 %; elle est à mettre en relation avec le déficit qui avait été prévu. On constate alors que l'écart entre le budget et les comptes n'est finalement que de 0,57 %, ce qui démontre bien la qualité de nos prévisions budgétaires. Indépendamment de l'amélioration minimale constatée en 2005, il n'en reste pas moins que, depuis 2001, le Jura est confronté à un excédent de charges de nature structurelle de l'ordre de 10 millions de francs.

On peut certes admettre que les charges en 2005 ont été globalement maîtrisées si on les compare au budget. Globalement, ces charges sont en effet inférieures de 0,1 % à celles que nous avons portées au budget. Néanmoins, selon les rubriques, les évolutions constatées peuvent être extrêmement différentes. Ainsi, et cela a déjà été souligné par différents intervenants à cette tribune, les charges de personnel, en s'élevant à 221,4 millions, ont dépassé le budget de 2,1 %. Cela tient notamment à la réalisation très partielle des économies qui étaient attendues au niveau de la masse salariale du personnel administratif et du personnel enseignant. Pour être tout à fait transparent avec vous, on peut être tout à fait sûr et déjà annoncer que nous serons très vraisemblablement confrontés à la même problématique lors de l'adoption des comptes 2006 tant l'injonction donnée par le Parlement lors de l'adoption du budget 2006 sort du calendrier et des conditions-cadres envisagées, qui prennent notamment en compte la garantie de non-licenciement qui a été donnée à la fonction publique.

A l'inverse, il faut souligner que les mesures d'économies prévues dans les secteurs des biens, services et marchandises et dans celui des subventions ont produit les effets attendus. Pour les rubriques 31, les dépenses correspondent totalement au budget alors que, dans le domaine des subventions au sens large, les charges ont été inférieures aux prévisions de 2,3 %.

Du côté des revenus, on enregistre une heureuse progression. Elle atteint 2 % par rapport à 2004 pour les revenus réels qui enregistrent également une hausse de 1,1 % par rapport au budget. Les impôts progressent de manière très importante (+ 18,8 %), et cela principalement, comme l'a souligné le président de la commission de gestion et des finances, en lien avec le transfert de quotité qui était liée à la reprise par l'Etat de la totalité des charges de la santé. Cette progression des recettes fiscales avait été très bien budgétisée puisque, pour l'ensemble des recettes fiscales, l'écart par rapport aux prévisions n'est que de 1,1 %. Pourtant, l'exercice de prévision des recettes fiscales pour 2005 était particulièrement délicat compte tenu qu'il fallait tenir compte de différents facteurs susceptibles d'influencer ces recettes. Il y a bien sûr eu le transfert de quotité d'impôt mais

il y a eu aussi la baisse fiscale (décidée en 2004 et entrée en vigueur le 1er janvier 2005) et il y a eu aussi les effets de la compensation partielle des effets de la progression à froid. En outre, il fallait, comme chaque année, prendre en considération l'évolution prévisible de l'assiette fiscale qui a connu une forte progression pour les personnes morales, où l'on constate une augmentation de plus de 10 % de la masse imposable alors qu'elle n'est que de 3 % pour les personnes physiques.

Du côté des parts aux recettes fédérales, on peut constater une augmentation par rapport à nos prévisions budgétaires, essentiellement due à l'impôt anticipé qui connaît comme toujours une évolution très volatile et qui reste, pour nous, tout à fait aléatoire. Nous sommes obligés là de nous en remettre aux prévisions qui nous sont communiquées par l'Administration fédérale des finances. Au niveau de l'impôt fédéral direct, le montant que nous avons prévu au budget n'a pas été atteint mais on peut relever quand même que nous avons enregistré une progression par rapport à l'année 2004.

Du côté des investissements, 166,3 millions ont été dépensés sur le territoire cantonal en 2005. Les investissements nets se sont élevés à 37 millions. Ils sont légèrement en dessous de ce qui avait été prévu. Ils marquent néanmoins une légère reprise par rapport aux années 2003 et 2004. Le fait qu'on n'ait pas dépensé autant que le prévoyait le budget est lié à une progression moins rapide de certains projets, en particulier dans le secteur des routes et dans le domaine des constructions.

Après ce bref survol du résultat 2005, permettez-moi encore quelques remarques sur notre situation financière et sur la qualité des travaux d'élaboration des budgets.

Brièvement, sur cette dernière question, j'attire votre attention sur le fait que, abstraction faite des effets de l'opération BNS, l'écart positif entre les comptes et le budget ne représente, comme je l'ai dit tout à l'heure, que 0,57 % du total des recettes 2005. Ceci démontre la qualité du processus et la précision des travaux de budgétisation et, d'une façon encore plus générale, la fiabilité des prévisions qui sont établies dans le cadre des travaux de planification. Cela infirme le préjugé, assez largement répandu et dont Monsieur Meury s'est fait l'écho aujourd'hui, selon lequel le ministre des Finances, le Département des Finances ou le Gouvernement aurait toujours tendance à peindre le diable sur la muraille lors de l'élaboration des budgets et des plans financiers.

En ce qui concerne la situation financière du Canton, on peut constater avec satisfaction que les excédents de financement très importants enregistrés en 2004 et 2005 ont permis de combler les insuffisances de financement cumulées des années 1992 à 2003. Ils ont permis d'assainir notre bilan, de reconstituer une fortune nette et de réduire significativement la dette de l'Etat, donc de diminuer notre exposition aux risques liés à une hausse des taux d'intérêts qui va bien finir par se produire.

Il faut cependant rester tout à fait conscient que cette amélioration significative de notre situation a été obtenue grâce à des éléments extraordinaires et tout à fait exceptionnels. Ces deux dernières années, nous avons en quelque sorte enregistré dans nos comptes la réalisation des réserves latentes attachées à nos participations au capital des FMB et de la Banque nationale. A mes yeux, il est tout à fait évident qu'une seule génération ne peut pas accaparer

ces fortunes qui, il faut s'en souvenir, ont été accumulées au cours de plusieurs décennies.

En soi, cela justifie amplement le choix du Gouvernement d'affecter la plus grande partie des capitaux reçus à la faveur de ces deux opérations à la réduction de la dette. Ce choix s'imposait d'autant plus que l'évolution de notre compte de fonctionnement reste préoccupante. Depuis 2001, soit depuis cinq ans, nous ne parvenons pas à gommer un déficit de l'ordre de 10 millions de francs par année et des insuffisances de financement qui, à terme si elles se répètent, vont déboucher sur un endettement supplémentaire. Les perspectives dégagées par l'actualisation de nos plans financiers confirment la persistance d'excédents de charges à hauteur de quelque 10 millions par année pour les prochaines années.

Dès 2008, me direz-vous, nous pourrions bénéficier des effets positifs de la nouvelle péréquation financière fédérale. Je veux bien en accepter l'augure. Cependant, je dois vous inviter à faire preuve de la plus grande prudence et à ne pas attendre de ce nouveau régime la solution à tous nos problèmes. Il convient, à mon avis, bien plutôt de prendre nous-mêmes, et aussi rapidement que possible, les mesures nécessaires à cet effet. Si finalement la nouvelle péréquation financière fédérale devait nous apporter une marge de manœuvre supplémentaire, et bien il sera alors toujours temps de décider de l'utilisation de ces nouvelles ressources, sans perdre de vue non plus les objectifs principaux assignés à la nouvelle péréquation financière, en particulier la réduction des disparités constatées entre les différents cantons, notamment sur le plan fiscal.

Malheureusement et comme je l'ai dit ce matin, les informations dont nous disposons à l'heure actuelle quant aux effets de la nouvelle péréquation financière ne m'incitent guère à l'optimisme, pas non plus au pessimisme mais je veux être réaliste et je vous invite à l'être tout autant. Le Jura devrait certes obtenir plus qu'il n'obtient aujourd'hui mais ce supplément ne résulterait pas, selon le bilan global dont nous disposons, du nouveau système lui-même mais d'un mécanisme exogène, limité dans le temps, dit de compensation des cas de rigueur. En d'autres termes, les sommes supplémentaires que nous pourrions recevoir ne seraient pas directement liées à notre situation de canton financièrement faible mais simplement au fait que le passage de l'ancien au nouveau système ne doit pas déboucher sur une détérioration de la situation de canton considéré aujourd'hui comme financièrement faible. Vu d'aujourd'hui, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de garantir que le nouveau régime aura, pour le Jura, des effets aussi positifs qu'attendus. Ce nouveau régime, vous le savez, repose sur l'indice des ressources qui doit mesurer le potentiel fiscal de chaque canton. Quel sera notre indice de ressources en 2008, calculé sur les données des années 2003, 2004 et 2005 ? Il est aujourd'hui impossible de le dire, d'autant que cela ne dépend pas seulement de l'évolution qui aura été constatée dans le Jura durant ces trois années mais aussi et surtout de celle enregistrée dans chacun des vingt-six cantons confédérés.

Compte tenu de ces incertitudes, il ne serait à mon avis ni judicieux, ni responsable d'escompter résoudre nos problèmes financiers grâce à la seule nouvelle péréquation financière fédérale. Il convient au contraire de prendre véritablement conscience de la nécessité de définir et de mettre en œuvre des mesures de correction permettant de gommer le déficit structurel auquel nous restons confrontés.

Après avoir réduit notre endettement de manière significative à la faveur des opérations FMB et BNS, on ne peut pas envisager d'engranger, dans les années à venir, des insuffisances de financement situées entre 10 à 15 millions par année, qui absorberaient très rapidement les moyens financiers extraordinaires provenant de ces deux opérations.

Pour conclure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je me plais à constater, sur la base du rapport d'audit du bilan établi par le Contrôle des finances, que la comptabilité de l'Etat est régulièrement tenue et qu'elle ne présente aucune irrégularité. J'en remercie les collaboratrices et les collaborateurs des différentes unités administratives, qui ont assumé avec soin et compétence leurs responsabilités en la matière.

Je remercie également la commission de gestion et des finances qui a porté un examen attentif, sérieux et avisé sur ces comptes 2005 que je vous recommande donc d'approuver.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 53 voix contre 1.*

## 9. Rapport 2005 du Contrôle des finances

**M. Jean-Michel Conti** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : La CGF, là aussi de manière unanime, vous recommande d'accepter le rapport annuel du Contrôle des finances 2005. Vous avez connaissance du rapport écrit. Quelques commentaires suite à ce rapport.

Vous avez constaté que, pour 2005, il y a eu 72 révisions effectuées. Répartition : deux tiers de contrôles des unités administratives (donc à l'interne) et un tiers de contrôles extérieurs au niveau des différentes institutions ou des fondations.

Comme cela ressort du rapport du Contrôle des finances, certains dossiers ont dû être transmis à l'autorité pénale compétente. Ce faisant, le Contrôle des finances, par son chef, n'a fait qu'appliquer l'article 78, alinéa 2, de la loi cantonale jurassienne sur les finances, qui dit expressément : «Lorsque le Contrôle des finances découvre des irrégularités susceptibles de poursuites pénales, il prend immédiatement les mesures conservatoires nécessaires et en informe le procureur général, le président de la commission de gestion et des finances, le président du Gouvernement, le chef du département concerné et le chef du Département des Finances». Au cas d'espèce, le chef du Contrôle des finances n'a fait donc qu'appliquer une disposition légale impérative. Il appartient maintenant à l'autorité pénale saisie de donner telle suite que de droit à ces différents éléments.

L'article 66 de la même loi sur les finances précise clairement que les départements, les services et les offices sont chargés de – donc c'est de droit strictement impératif – faire un usage efficace, efficient et rentable des moyens financiers et des éléments de patrimoine mis à leur disposition, de défendre de manière adéquate les prétentions pécuniaires de l'Etat à l'égard de tiers, de contrôler le respect des crédits et des allocations budgétaires, de tenir de manière conforme les livres et les inventaires, de préparer les documents requis

par la gestion financière et de facturer les prestations fournies conformément aux dispositions légales.

Sur la base du rapport en votre possession, discuté en commission et, je l'admets, au sein des groupes parlementaires, on constate que, suite à différents cas concrets relevés en 2005, il apparaît que l'article 8 de la loi sur les finances et les notions que je viens de rappeler n'ont pas toujours été appliqués avec la plus grande des rigueurs. L'article 8, faut-il le rappeler, dit ceci : «Tout projet de loi, décret, ordonnance ou arrêté est accompagné d'un plan de financement et d'une analyse détaillée de ses répercussions sur les finances, l'état du personnel et les coûts administratifs. Lors de la conception de projets importants, compte tenu de l'objectif visé, le Gouvernement choisit la variante la plus avantageuse économiquement sur la base d'une analyse comparative des coûts et des bénéfices».

Par rapport aux critères que je viens de rappeler à l'article 8, à l'article 66, je me réfère, quant aux commentaires faits par M. Brêchet et le Contrôle des finances, aux pages 28, 36, 38 et 48 du rapport qui est soumis à votre approbation.

Il y a effectivement un élément politique important – tout le reste est dans le rapport – qui mérite d'être actualisé et qui déjà a été discuté par Rémy Meury et par Gabriel Willemin, c'est effectivement la problématique liée à la déclaration d'intégralité. Cette question est rappelée par M. Brêchet dans son rapport d'audit; c'est rappelé également dans son rapport du Contrôle des finances et c'est tout à fait d'actualité. Dans son rapport déjà antérieur – on est ici au rapport 2004 – le CFI a précisé que la proposition de déclaration d'intégralité prévoyait que chaque unité administrative fournisse, en fin d'exercice comptable, une sous-déclaration d'intégralité visant à permettre au Gouvernement de délivrer un document pour l'ensemble des comptes annuels. Il y a un débat contradictoire. Pour preuve, j'en veux les propos tenus par Rémy Meury, favorable avec son groupe à cette déclaration, et par Gabriel Willemin qui nous a annoncé qu'au groupe PDC on était partagé à ce stade du débat, autrement dit que certains sont favorables et d'autres moins. Et il faut savoir, pour être complet dans l'analyse à ce jour qui ne fera que se poursuivre, qu'effectivement le Gouvernement, du moins au stade actuel, n'est pas favorable à cette déclaration, ce qui explique aussi que M. Brêchet, qui a des comptes à rendre au Parlement puisque c'est un magistrat élu par le Parlement, revient à charge, et on peut le comprendre. Cette question liée à cette déclaration d'intégralité a été reprise en commission et on a effectivement eu l'occasion d'en débattre. Pour ce qui est maintenant de la position du groupe radical qui va également s'exprimer à ce sujet, je laisserai le soin à son rapporteur d'y apporter les considérations liées à notre position par rapport à cette déclaration d'intégralité.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce qui est maintenant de la CGF, je ne peux donc que vous recommander d'accepter le rapport de M. Brêchet concernant son rapport annuel. Je tiens ici, au nom de la commission, à remercier très sincèrement le chef du Contrôle des finances du travail extrêmement fouillé, sérieux, qu'il accomplit dans ce travail. Il a introduit une nouvelle méthode de fonctionner qui donne satisfaction à la commission de gestion et des finances. Vous le savez très bien dans le cadre des groupes parce que j'admets qu'il y a le relais, c'est qu'indépendamment du rapport annuel qu'on traite une fois en plénum, régulièrement (trois à quatre fois par année), la commission est saisie de rapports spécifiques, ce qui permet effectivement d'avoir une évolution et de suivre les cas lorsqu'ils se présentent.



Une dernière petite remarque puisque c'est également la dernière fois que j'ai le privilège de présenter ce rapport au sein de ce Parlement. J'aimerais que les recommandations de M. Bréchet, les conseils qu'ils donnent soient un peu mieux suivis parce qu'il se répète souvent avec raison. S'il se répète, c'est parce que parfois il donne des conseils qui ne sont pas toujours suivis avec peut-être la plus grande des rigueurs. On a parfois l'impression qu'il agit un peu en maître d'école mais il ne peut guère faire autrement parce qu'il y a parfois des recommandations qu'il fait qui ne sont pas toujours suivies avec les effets qu'on devrait attendre de la part de certains chefs de service.

**M. Raphaël Schneider** (PLR) : D'un rapide contrôle effectué, il ressort que, depuis que le rapport annuel du CFI est soumis au Parlement, c'est-à-dire depuis l'exercice 2000, les groupes ne sont pas intervenus sur cet objet. Nous nous le permettons cette année au vu de certaines remarques soulevées par le Contrôle des finances et, comme l'a dit mon collègue Jean-Michel Conti, je tenais à revenir sur la déclaration d'intégralité de bilan à ce point de l'ordre du jour.

D'abord, s'agissant de la deuxième analyse comptable du bilan de l'Hôpital du Jura, les considérations du CFI nous laissent médusés. Passer d'un solde de 11,4 millions à 4,2 millions relève du tour de magie. Avec d'autres certainement, nous nous interrogeons sur la crédibilité et la fiabilité de ces comptes. Mais, en tant que caissier communal, je ne peux que féliciter le CFI qui, en allégeant si considérablement l'ardoise, me permet de passer de meilleures nuits. Le célibataire que je suis, en a besoin ! (*Rires.*)

**Le président** : C'est un appel ? (*Rires et brouhaha.*)

**M. Raphaël Schneider** (PLR) : S'il vous plaît ! Sans commentaire ! (*Rires.*)

Pour l'ensemble des autres remarques, des irrégularités soulevées alors même que certaines sont dénoncées sur le plan pénal, cela nous interpelle à plus d'un titre. Un rapport sur les comptes ne devrait être qu'une formalité alors qu'en fin de compte on constate qu'il y a plusieurs manquements, certains laissant croire que les procédures exigées par le Contrôle des finances, le principe des quatre yeux entre autres, ne sont pas toujours appliquées.

En l'état, nous comprenons une fois de plus le rappel du Contrôle des finances quant à l'introduction de la déclaration d'intégralité de bilan. Comme mon prédécesseur, Marcel Hubleur, l'annonçait en juin 2005, nous passons ainsi à présent des paroles aux actes en déposant ce jour une motion pour demander l'introduction de cette déclaration. Nous sommes convaincus que les procédures, renforcées par notre motion, sauront rendre à l'avenir les rapports annuels plus concis et moins désagréables. Le ministre des Finances parlait l'année passée de ce document en le qualifiant de titre. Il aura été rassuré par la jurisprudence du 30 novembre 2005, qui ne reconnaît pas au sens pénal la déclaration d'intégralité de bilan comme un titre.

Chers collègues, comment voulez-vous que le Contrôle des finances atteste la bonne tenue de la comptabilité si personne ne veut attester de l'intégralité ? Et vous, parlementaires, comment pouvez-vous accepter les comptes si, justement, personne ne veut en attester l'intégralité ? Je vous le demande.

Nous profitons pour adresser tous nos remerciements au Contrôle des finances pour le travail irréprochable exécuté,

pour l'impartialité des considérations et pour la parfaite rédaction du présent rapport et sa neutralité. Vous l'aurez compris, le groupe PLR approuve le rapport annuel 2005.

**M. Gérald Schaller**, ministre des Finances : Le rapport d'activité du Contrôle des finances pour l'année 2005 est dense. Il met en évidence un certain nombre de dossiers particuliers dans lesquels les contrôles effectués ont incité les inspecteurs à analyser la situation sous un angle un petit peu différent de ce qui se passe lors de révisions habituelles. Je parle ici, comme le président de la commission en a déjà fait état, de rapports qui ont fait l'objet d'une information au procureur général, conformément à l'article 78, alinéa 2, de la loi sur les finances cantonales compte tenu que certaines irrégularités étaient susceptibles de poursuites pénales. Comme vous le savez, des instructions ont été ouvertes par la justice dans ces affaires et sont actuellement en cours.

Pour ce qui est des révisions ordinaires, on peut constater avec satisfaction que l'effort de rattrapage au niveau des unités administratives a été maintenu. Le retard qui avait été accumulé dans ce secteur a encore diminué pour les unités administratives qui n'avaient pas été révisées depuis plus de quatre ans.

Le Contrôle des finances doit également assumer certains mandats spécifiques dans lesquels on peut distinguer deux catégories. Il y a d'abord les mandats permanents comme celui qui a été confié au Contrôle des finances par la Confédération pour des travaux de l'A16 et les mandats d'organe de contrôle confiés par le Gouvernement pour certaines institutions telles que Jura Tourisme. Il y a ensuite les mandats particuliers qui sont confiés au coup par coup comme celui qui touchait au bilan de l'Hôpital du Jura, qui a servi de base au message qui vous a été récemment transmis et à propos duquel vous aurez encore tout loisir de vous exprimer.

Parallèlement à ses activités de contrôle proprement dit, le Contrôle des finances a poursuivi ses réflexions durant l'année 2005 à propos d'un nouveau concept de note d'audit. Celui-ci est maintenant opérationnel et il facilitera à l'avenir le travail du Contrôle des finances, qui disposera de notes standardisées. La prochaine étape consistera à informatiser le concept ainsi élaboré, ce qui permettra au Contrôle des finances de disposer d'un outil de travail encore plus efficace et mieux adapté aux normes de la profession.

Je ne vais pas passer en revue les diverses recommandations contenues dans le volumineux dossier établi par le Contrôle des finances. Hormis les cas dont j'ai déjà fait état tout à l'heure, le CFI a fait part de sa satisfaction quant au résultat de ses investigations, quant à la bonne gestion comptable et financière des unités administratives et des autres entités soumises à ses contrôles. L'année 2005 a été une année assez dense pour le personnel du Contrôle des finances. Au nom du Gouvernement, je tiens à remercier chaleureusement le chef du CFI, ses collaboratrices et ses collaborateurs de leur engagement ainsi que de la qualité de leur travail.

S'agissant de la problématique de l'attestation d'intégralité, on nous annonce le dépôt d'une motion. Nous aurons donc tout à fait l'occasion de rediscuter de la question. Comme vous le savez, le Gouvernement, suite aux propositions du Contrôle des finances, avait pris position. Il avait communiqué à la commission de gestion et des finances qu'il n'entendait pas introduire un tel document. La position du Gouvernement était liée en particulier à la définition de cette attestation d'intégralité et au fait qu'on pouvait lui reconnaître la qualité

de titre au sens du droit pénal. J'ai pris connaissance de la jurisprudence du Tribunal fédéral et il faut voir dans quelle mesure ceci pourrait amener le Gouvernement à reconsidérer sa position. Néanmoins, je tiens quand même encore une fois à attirer votre attention sur le fait que les normes applicables dans le secteur privé en matière de révision ne doivent pas s'appliquer automatiquement dans le secteur public et je vous rappelle que si l'attestation d'intégralité a été introduite dans le secteur privé, c'est essentiellement pour prémunir les organes de contrôle contre d'éventuelles actions en responsabilité dont le nombre avait considérablement augmenté ces dernières années. Ce qui vaut pour le secteur privé ne doit pas nécessairement être transposé chez nous. Ce que je constate, c'est que, depuis maintenant vingt-cinq ans, nous fonctionnons sans cet outil, qui nécessiterait aussi la mise à disposition de ressources supplémentaires, et que cela n'a pas posé de problèmes particuliers.

*Au vote, le rapport est accepté par 57 députés.*

#### **10. Motion no 799**

**La loi d'impôt fixe à ses articles 32 et 34 le montant des déductions personnelles**

**Jean-Jacques Sangsue (PDC) et consorts**

*(Renvoyée à la prochaine séance.)*

*Le président :* Nous interrompons ici nos travaux et nous les reprendrons à 14.15 heures précises. Bon appétit !

*(La séance est levée à 12.10 heures.)*